

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 13 AVRIL 2012 A 09 H 30
(Convocation du 02 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. LABARDIN et LABISTE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2012

Le procès verbal de la séance du 17 février 2012 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction de la commande publique

- Liste des MAPA notifiés entre le 1^{er} février et le 31 mars 2012.
- Liste des marchés notifiés entre le 1^{er} février et le 31 mars 2012.

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux scolaires : école élémentaire LAC 2 à Bordeaux par l'Association GV du Lac pour l'année 2012.
- Convention occupation locaux scolaires : école élémentaire Marcel Pagnol à Lormont par le Foyer Populaire pour les vacances scolaires 2012.
- Convention occupation locaux scolaires : école élémentaire LAC 2 à Bordeaux par l'Association Sports, Évolution Arts Énergétiques pour l'année 2012.
- Convention occupation locaux scolaires : école maternelle Montaigne à Lormont par l'Association Boxing Club Lormontais pour la période du 7 mars au 27 juin 2012.

Direction des Affaires Juridiques

Contentieux

En défense : Procédures au fond

- Syndicat CGT des personnels de la Communauté Urbaine de Bordeaux et Monsieur Jean-Bernard Feillou c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux sollicitant notamment l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté du Président n°2163 du 07/12/2010 relatif à l'organisation interne des services communautaires – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

- Société DTP Terrassement SA c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux sollicitant l’annulation du marché public de travaux conclu entre la CUB et le groupement d’entreprises SOGEA Sud-Ouest Hydraulique / Sobebo (lot n°1) au motif qu’elle aurait été irrégulièrement évincée de l’attribution du contrat et demande le versement de la somme de 396 172,43 € au titre de la réparation de son entier préjudice – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- SAS SPIE Sud-Ouest c/CUB – Requête devant la Cour Administrative d’Appel de Bordeaux tendant à l’annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 23/06/2011 et à la condamnation solidaire de la CUB et de la société EGIS Mobilité au paiement d’une somme de 350 772,52 € correspondant aux prétendus frais supplémentaires invoqués dans son mémoire de réclamation (marché de travaux de mise en œuvre et de maintenance d’un dispositif de jalonnement dynamique des parcs de stationnement des villes de Bordeaux, Mérignac, Pessac et le Bouscat) – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Alain BLANCKE c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de la décision du Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date du 4 mai 2011 par laquelle il a été refusé à l’intéressé l’octroi de l’indice personnel 801 – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Association « sauvegarder Mériadeck » et autres c/CUB – Requêtes en référé suspension et au fond devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à la suspension et à l’annulation de la délibération du 16 décembre 2011 de la Communauté Urbaine de Bordeaux portant révision simplifiée du PLU – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans ces instances.

Montant des honoraires
Procédures d’expropriation

- EYSINES / LA HAILLAN – Affaire CUB / METBACH – Significations arrêt – SCP BIRAN – 383,72 €
- LE BOUSCAT – Affaire CUB / VELAYOS – Signification jugement – SCP BIRAN – 76,18 €
- BEGLES – Affaire CUB / SAH – Significations jugement – Maître CASIMIRO – 163,16 €
- PAREMPUYRE – Affaire CUB / HEBRARD – Significations jugement – Lot 3 - Maître CASIMIRO – 243,79 €
- PAREMPUYRE – Affaire CUB / HEBRARD – Significations jugement – Lot 2 - Maître CASIMIRO – 243,79 €

POLE DYNAMIQUES URBAINES
Direction du Foncier

- 2012/270 du 24/02/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 14 avenue Montaigne – SCI LOU CRECQ - 280 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/271 du 24/02/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 12 avenue Montaigne - SCI LOU CRECQ - 153 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2012/308 du 5/03/2012 - Arrêté – Servitude implantation transformateur - BEGLES – rue Louis Eloi – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- 2012/314 du 6/03/2012 – DPU - EYSINES – 188 avenue de Saint Médard – Consorts BUISAN-SACAL - 470 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/315 du 6/03/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté n° 21 du 3/01/2012 relatives au prix sont rapportées - LE TAILLAN MEDOC – 32 chemin de Gelès - M. LAFFARGUE - 500000 €
- 2012/349 du 14/03/2012 – DPU - MERIGNAC – 33 avenue Marcel Dassault – SCI DE BEAU-DESERT - 221 845 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2012/355 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC - 34-36 avenue du Docteur Nancel Pénard - Copropriétaires de la résidence du Pin Vert - 45 335,17 € - 21.2315.8200.TM00.VA1V.
- 2012/356 du 16/03/2012 - Arrêté 2010/1657 du 14/09/2010 annulé - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue de Landegrand - M. et Mme MARCHAND - 24 800 € - 21.2112.8220.TN00.VB312.
- 2012/357 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BLANQUEFORT – 128 avenue du XI Novembre - M. CRIQ - 23 071,51 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/358 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT - angle de la rue Jean Moulin et de la rue de Fongravey- Commune - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/359 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 41bis avenue du Docteur Nancel Pénard - M. et Mme BLEINHANT - 16 434 € - 23.2315.8200.TM00.VA1A.
- 2012/360 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – 76 avenue du Haillan – M. et Mme CHEVROLLIER - 1 700 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/361 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – 74 avenue du Haillan - Mmes BORDELAIS et DELAGARDE - 900 € - 21.2112.8200.TN00.VCA00.

- 2012/362 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 89 avenue du Général de Gaulle – M. et Mme CORSAN - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2012/363 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – 79 avenue du Général de Gaulle – Mme FERRIER et M. CARRERE - 900 € - 21.2112.8200.TN00.VB449.
- 2012/364 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 85 rue des Frères Moga – M. et Mme DIAS - 10 058 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/365 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 158 avenue de la Marne – Gironde Habitat - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2012/366 du 16/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 75bis avenue du Général de Gaulle – M. VAQUERO - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2012/367 du 16/03/2012 - Arrêté indemnité Tramway - BEGLES – 90 rue du Professeur Bergonié - SA d'HLM MESOLIA - 983,65 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/368 du 16/03/2012 - Arrêté de servitude implantation transformateur - PESSAC – avenue Bougnard – ERDF - 400 € - 77.77800002.KD00.
- 2012/372 du 19/03/2012 - Arrêté 2011/2409 du 23/12/2011 annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - CENON – 26 rue Edouard Vaillant - M. et Mme MERCIER - 2 476 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2012/373 du 19/03/2012 - Arrêté d'indemnisation Tramway - BEGLES – 156 rue Alexis Labro – SA CHOCOLATERIE D'AQUITAINE - 6 793,28 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/374 du 19/03/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – Conseil Général de la Gironde - 12 564 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2012/375 du 19/03/2012 - Arrêté de cession - BORDEAUX – 125 rue Jules ferry – SCI LES GROS LOUPS - 15 900 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/376 du 19/03/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 104 avenue des Frères Robinson - M. CAZEAUX-CAZALET - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2012/377 du 19/03/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 43 avenue du Docteur Nancel Pénard - M. et Mme ROUILLAT - 24 788 € - 21.2315.8200.TC00.VA1A.
- 2012/433 du 22/03/2012 – DUP - dispositions de l'arrêté 730 du 21/04/2012 relatives au prix sont rapportées - PAREMPUYRE – 25 rue du Général de Gaulle - M. et Mme HABRARD - 150 000 €

- 2012/434 du 22/03/2012 – DPU - dispositions de l'arrêté 729 du 21/04/2012 relatives au prix sont rapportées - PAREMPUYRE – 21 avenue Philippe Durand Dassier - M. et Mme HEBRARD - 200 000 €.
- AVENANT N°2 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (sous location) - BORDEAUX 7/9 rue Bobillot – Atelier des Bain Bouches.
- CONVENTION D'UTILISATION D'IMMEUBLES ENTRE SERVICES - LORMONT – rue de Mireport – Direction Territoriale Rive Droite.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - AMBARES ET LAGRAVE – rue Emile Larrieu – Commune.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite la bienvenue à ses collègues pour ce Conseil du vendredi 13 avril, puis communique un certain nombre d'informations calendaires. Il indique qu'il y a eu beaucoup de réunions de travail et de concertation ces dernières semaines, dont certaines seront évoquées au détour de délibérations. Il rappelle qu'ils ont pu recevoir aussi la semaine dernière, au niveau du Bureau, le Président du Sénat, Jean-Pierre BEL, avec lequel ils ont eu des discussions très intéressantes.

Puis il donne un certain nombre d'informations sur les semaines et mois qui viennent, avant la dernière plénière de l'été qui se tiendra le 13 juillet, et annonce qu'ils auront une nouvelle conférence des communes le vendredi 11 mai, qui sera consacrée à l'opération « 50 000 logements », puisque certains de ses collègues élus souhaitaient qu'il y ait un partage plus important de cette opération, le lieu restant encore à déterminer. Il évoque le pendant « 55 000 hectares pour la Nature » pour lequel ils décideront, début juin, du choix des équipes, en sachant que plusieurs dizaines de dossiers ont déjà été retirés.

Il rappelle qu'avant l'été, ils auront un certain nombre de décisions importantes et stratégiques à prendre, comme sur la grande salle de spectacles pour laquelle il y a eu une première réunion avant-hier, et pour l'instant, ils tiennent le calendrier qui prévoit une délibération au Conseil du 13 juillet.

Il précise qu'il y a eu, la semaine dernière, un point intermédiaire sur le Grenelle des Mobilités qu'ils ont pu évoquer hier en réunion de Bureau, et ils doivent aussi « atterrir » au mois de juillet sur la question du foncier qui fait partie des deux sujets qu'il avait évoqués en début d'année avec le Grenelle des Mobilités. Il insiste sur le fait qu'ils vont rentrer dans le dur du sujet, et dans les semaines qui viennent, au mois d'avril, il y aura un rapport pour faire le point sur les chiffres et avoir un diagnostic partagé, en sachant que s'ils ont considérablement développé et affiné leur politique d'habitat et de logement ces derniers temps, il leur reste quand même deux sujets importants qui sont la question du foncier et celle de l'accession à la propriété.

Il ajoute qu'ils devront aussi décider, au Conseil de juillet, de l'attribution du délégataire pour la DSP de transition « assainissement », et d'ici la fin du mois d'avril, il signera pour déterminer quels sont les groupes qui peuvent rentrer en négociation avec la CUB. Il rappelle qu'ils ont eu quatre offres, et qu'il y a une première étape qui consiste à décider si les quatre sont retenus ou si l'on en choisit juste certains, puis il y aura une négociation

serrée. De même, quand il leur parlait de la concertation, il y a eu une sur le mode de gestion et de transports publics, et s'ils font le choix d'une DSP, il faut qu'ils délibèrent sur l'option avant l'été 2012.

Il fait observer qu'ils ont donc un certain nombre de sujets devant eux dans les semaines qui viennent.

Enfin, il indique qu'il leur a été remis sur table une charte déontologique de l'Achat public de la CUB. Il insiste sur le fait qu'ils essayent d'être toujours plus exemplaires dans ce domaine sur lequel ils ont reçu un certain nombre de certifications.

Puis M. le Secrétaire de séance, sur son invitation, ayant donné lecture des affaires qui sont proposées à un regroupement, il demande si cela appelle des observations

M. GUICHARD précise que son groupe votera contre de la 62 à la 66 qui concernent des VEFA, et que sur les activités culturelles et subventions, c'est-à-dire de la 19 à 32, ils s'abstiendront et expliqueront le pourquoi dans le cadre de la 18.

M. RESPAUD indique que le vote des élus Socialistes bordelais sur l'affaire 100 sera l'abstention, concernant l'ensemble immobilier appartenant à l'État rue Thiac. Il reconnaît qu'il y a une opportunité foncière et qu'il faut la saisir, mais il évoque le second parking de proximité qui est fait à Bordeaux dans le même secteur pour constater qu'il n'y en a que deux, alors qu'il y a aussi des Bordelais en dehors qui demandent des parkings de proximité et qui n'ont jamais satisfaction. Il précise que c'est pourquoi ils s'abstiendront sur cette délibération.

M. CHAUSSET annonce que son groupe s'abstiendra sur la 9 et la 100, mais également sur la 54 à l'exception de Clément ROSSIGNOL et Franck JOANDET, élus de Bègles.

M. le Président Vincent FELTESSE enregistre ces prises de position et met aux voix l'ensemble de ces affaires regroupées.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES

M. FELTESSE

2012/4/ 1 Modification de la composition des commissions ordinaires - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 2 Marchés Publics - Fournitures et services nécessaires à la maintenance et au dépannage du réseau de signalisation lumineuse des carrefours à feux sur le territoire communautaire - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 3 Bègles - Accès du Centre Commercial Bègles Rives d'Arcins - Adaptation du Plan de Circulation - Participation financière aux équipements publics exceptionnels au titre de l'article L.332-8 du Code de l'urbanisme - Convention avec la société BEGLES ARCINS - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 4 MERIGNAC - Desserte de Mérignac soleil phase 2 - Réalisation d'ouvrages de compétence communale par la CUB - Eclairage public - Participation financière - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 5 Marchés Publics Bordeaux - Cenon - Floirac - Bouchon ferroviaire - Construction d'un nouveau passage souterrain piétons Benauge consécutif à l'élargissement des voies ferroviaires - Marché n° 10 063 U - travaux supplémentaires - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 6 Marchés Publics - Mérignac - Aménagement de l'avenue de la Somme, de l'avenue de Matosinhos, de l'avenue JF. Kennedy et du chemin Pouchon - Augmentation du montant et prolongation du délai d'exécution - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 7 Ajustements avril 2012 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 8 Marchés publics, fournitures d'émulsions de bitume - 2012/2016 - Appel d'offres ouvert- Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 9 Marchés publics - Exploitation du pont Bacalan Bastide - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. DAVID

2012/4/ 10 Transfert complémentaire en propriété de routes départementales à la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 11 Marchés publics - Remise à niveau des routes départementales transférées sur les 1ère, 2ème et 9ème circonscriptions de voirie - Marché 10204U - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/4/ 12 BLANQUEFORT - Avenue du XI novembre - Section Port du Roy et Jean Moulin - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2012/4/ 13 Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention 2012 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2012/4/ 16 Agence Locale de l'Energie et du Climat - Convention financière 2012 Subvention de fonctionnement - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MMES CURVALE, WALRYCK et

M. BENOIT ne prennent pas part au vote

Mme BOST

2012/4/ 17 BRUGES - ZAC LES VERGERS DU TASTA - Vente d'un terrain d'une superficie approximative de 3 738 m² représentant l'îlot A6.2 et développant une SHON/surface de plancher de 2 694 m² à la société Domofrance - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/4/ 19 Ville du Haillan - Manifestation Le Haillan Chanté du 23 au 27 mai 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 20 Compagnie Les Marches de l'Eté - Organisation de la manifestation 30'30" Les rencontres du court - Du 12 au 20 janvier 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 21 Ville de Saint Aubin de Médoc - Manifestation Les Noctambules le 02 juin 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 22 Association des Arts de la parole - Organisation de la manifestation Chahuts du 11 au 18 juin 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 23 EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du festival Echappée Belle du 4 au 10 juin 2012 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 24 Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine - Organisation de l'Escale du Livre du 27 mars au 1 avril 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 25 Association Grandpiano - Organisation du festival 1,2,3 Musique du 17 au 24 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 26 Association Bordeaux Grands Evènements - Organisation de la Fête du Vin du 28 juin au 1er juillet 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 27 Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne les 24 et 25 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 28 Ville de Lormont - Salon du livre sportif Les Foulées Littéraires du 25 au 27 novembre 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Autorisation - Décision - Convention

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 29 Ville du Bouscat - Salon du Livre jeunesse du 21 au 24 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 30 Ville du Taillan Médoc - Festival Plein F'Art le 6 juillet 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Autorisation - Convention

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 31 EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du Festival des souris, des hommes du 17 janvier au 03 février 2012 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme CARTRON

2012/4/ 32 Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation de la manifestation Carnaval des 2 rives - Du 20 février au 4 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

M. D CAZABONNE

2012/4/ 33 Marchés Publics - Fourniture et livraison de mobiliers enterrés de grande capacité pour la collecte des déchets ménagers - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2012/4/ 34 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande des associations "Société de Saint Vincent de Paul - Institut Régional du Travail Social - Association des Paralysés de France - Foyer Fraternel - Emmaüs 33" - Renouvellement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 35 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Travaux des bâtiments en ligne - (BAT301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 36 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne C (Bègles) - VRD305 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 37 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne C (Bègles) - VRD306 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 38 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne B (Pessac) - VRD307 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 39 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne B (Pessac) - VRD308 - marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 40 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Contrôle technique - Marché complémentaire - Attribution - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/4/ 41 Cenon - Réalisation de la 2ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Modification du coût total des travaux - Régularisation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2012/4/ 43 Bordeaux-ZAC Bastide Niel- Avenant n°1 au marché subséquent n° 10341U- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/4/ 46 Réseau tbc - Desserte de la foire internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/4/ 47 Réseau Tbc- Fin de contrat- Solde définitif du protocole transactionnel et quitus de gestion- Approbation- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/4/ 49 PLH - Convention d'Objectifs triennale entre l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) et la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/4/ 50 PLH - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/4/ 51 Aire de Grands Passages - Modalités administratives de l'accueil et tarification des services - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/4/ 52 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 24 logements individuels financés en PLUS-CD situés Rue de Béguey - Année 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/4/ 54 Association Talence Innovation Sud Développement - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient à l'exception de MM. ROSSIGNOL et JOANDET

M. FLORIAN

2012/4/ 55 Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (SBEPEC) - Transformation en Société Publique Locale (SPL) - Modification du capital social et acquisition d'actions par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Approbation - Décision - Autorisation - Désignations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

M. FREYGEFOND

2012/4/ 56 BORDEAUX - Parc des expositions de Bordeaux Lac - Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès (S.B.E.P.E.C) - Permis de construire -Taxe d'urbanisme - Demande de remise gracieuse - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 58 Fiscalité directe locale - Exercice 2012 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 59 Exercice 2012 - Décision Modificative n° 2 - Budget Principal et Budgets annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 60 Exercice 2012 - Décision modificative n° 4 - Budget Principal et Budget annexe "Déchets ménagers et assimilés" - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 61 Exercice 2012 - Budget Annexe Abattoir et Budget Principal - Financement des travaux de libération du site - Décision Modificative n° 3 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 62 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 34 logements individuels locatifs situés avenue Jules Ferry - Emprunts principaux de 1.363.296 € et 2.658.188 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/4/ 63 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 19 logements collectifs locatifs, 11, allée de Bel Air - Emprunts principaux de 485.686 € et 1.013.268 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/4/ 64 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, 11, allée de Bel Air - Emprunts principaux de 161.281 € et 331.321 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/4/ 65 TALENCE - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, 140, rue Roustaing - Emprunts principaux de 694.455 € et 1.384.196 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2012/4/ 66 TALENCE - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, 140, rue Roustaing - Emprunts principaux de 204.147 € et 402.344 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2012/4/ 67 Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Modification du taux annuel de progressivité de 28 emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 68 BORDEAUX - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 50 places, rue Jean Artus, Pôle Gériatrie "Le Petit Trianon" - Emprunts principaux de 658.116 € et 2.849.741 €, de type PLS, et de 3.238.022 €, de type PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 69 BORDEAUX - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) de 25 places, rue Jean Artus, Pôle Gériatrie "Le Petit Trianon" - Emprunts principaux de 461.202 € et 1.454.457 €, de type PLS, et de 1.768.301 €, de type PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 70 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration de 27 logements collectifs locatifs situés allée des Pins, résidence "Les Pins" - Emprunts principaux de 754.735 € et 1.661.049 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 71 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration de 3 logements collectifs locatifs situés allée des Pins, résidence "Les Pins" - Emprunts principaux de 83.859 € et 185.672 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 72 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 3 logements individuels locatifs, allée des Pins - Emprunts principaux de 95.354 € et 326.104 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 73 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs, allée des Pins - Emprunts principaux de 43.326 € et 146.804 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 74 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 20 logements individuels locatifs, lieu-dit "Castenau", rue Roger Espagnet, tranche 1 - Emprunts principaux de 375.027 € et 1.196.024 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 75 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs, lieu-dit "Castenau", rue Roger Espagnet, tranche 2 - Emprunts principaux de 719.386 € et 1.271.294 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/4/ 76 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs, lieu-dit "Castenau", rue Roger Espagnet, tranche 2 - Emprunts principaux de 275.124 € et 472.687 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/4/ 77 Remise Gracieuse - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/4/ 78 Poste de chargé du contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement à la direction de l'eau - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/4/ 82 Marchés publics - Location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs pour terrassement et transport de matériel - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/4/ 83 Marchés publics - Location et maintenance de copieurs grand format - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/4/ 84 Marchés publics - Acquisition de mobiliers de bureau et d'atelier - Lot n°2 "Mobilier d'atelier et équipements spécifiques" n° 11145Z - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/4/ 85 Projet de mutualisation d'un système d'archivage électronique sécurisé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département de la Gironde, la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux - Convention de partenariat pour le développement d'une plate-forme d'archivage électronique mutualisée - Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un prototype de système d'archivage électronique (SAE) - Signature - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2012/4/ 86 Charte "Chantiers Propres" - Présentation - Autorisation - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

M. PIERRE

2012/4/ 87 Association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) - Nouvelle adhésion - Année 2012 - Décision - Autorisation - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

M. PIERRE

2012/4/ 88 Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commission inondation du bassin Adour-Garonne - Désignation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation effectuée

M. SAINTE-MARIE

2012/4/ 89 Partenariat avec l'association IFAID Aquitaine pour l'envoi d'un volontaire au Mexique - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 90 Complexe de la viande - Convention pour la gestion des emprises avec l'EPA Bordeaux Euratlantique - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 91 Salon de l'Agriculture d'Aquitaine du 12 au 21 mai 2012 - Parc des Expositions de Bordeaux Lac - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 92 Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du 12 au 14 mai 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 93 Association AQUIFLOR - Horticulteurs- Création d'une zone d'accueil dans des bâtiments existants - Convention d'aménagement et de concession - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 94 Association AQUIFLOR - Pépiniéristes - Création d'une zone de vente dans le cadre du MIN - Convention d'aménagement et de concession - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 95 MIN de Bordeaux Brienne - Société Provost N Deco- Aménagement et concession d'un emplacement - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 96 MIN de Bordeaux Brienne - Société Rosedor - Concession d'un emplacement commercial - Convention du 4 avril 2001 - Avenant n°4 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/4/ 97 MIN de Bordeaux Brienne - Société Sicamus - Convention en date du 27 septembre 2000 - Modification de la structure des locaux concédés - Avenant n°6 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/4/ 98 AMBES - lieudit Lansac - Acquisition d'un détachement de la parcelle AM 91 appartenant au syndicat de copropriété du Domaine de Beauregard 1 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/4/ 99 BORDEAUX - Immeuble communautaire sis 51 quai de Paludate - Résiliation du bail commercial de la SARL FORGET - indemnisation complémentaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/4/ 100 BORDEAUX - Ensemble immobilier appartenant à l'ETAT sis 13-15 rue Thiac - Acquisition amiable - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et les élus socialistes bordelais s'abstiennent

M. TOUZEAU

2012/4/ 101 CENON - immeuble sis 1 rue des Platanes cadastré AM 106 - Mise à disposition et cession à la Commune de Cenon - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/4/ 102 SAINT AUBIN DE MEDOC - Chemin de Marceron - Cession gratuite à la Commune d'une emprise de 119 m² cadastrée BS 34 partie - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 103 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif portant sur les données des exercices - 2010 à 2014 - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 104 Marchés Publics - Reconstitution, mise à jour et suivi comptable des inventaires du service de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la base de l'inventaire technique - Appel d'offres ouvert - Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Décisions - Autorisations de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 105 Marché Public - Construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes - Marché n°09114U - Avenant n°1 - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 106 Programme de recherche OMEGA - Protocole d'accord - Décision - Autorisation-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 107 Saint-Médard-en- Jalles - Renforcement de la capacité de production du champ captant de Cap de Bos- Demande d'autorisation d'exploitation- Autorisation - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/4/ 108 Saint-Médard-en-Jalles - Mesures Hydrogéologiques autour du site de la société SME groupe SAFRAN - Captage d'eau potable - Convention - Autorisation - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/4/ 109 Mission Locale des Hauts de Garonne - Séminaire "Structures et outils pour l'insertion des jeunes" du 2 au 6 avril 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/4/ 110 BORDEAUX - Association de préfiguration d'une Plateforme du Commerce Equitable en Aquitaine - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/4/ 111 Cenon - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Organisation de la manifestation "Femmes en tête" lors de la Journée Internationale des droits des Femmes, le 10 mars 2012 au Rocher de Palmer - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DEGROUPEES

M. BENOIT

2012/4/ 14 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

M. BENOIT souligne qu'il n'y a rien de particulier sur ce dossier dont il assure la présentation.

M. PENEL indique que les élus Communistes et Républicains se saisissent de cette délibération pour revenir sur la situation de l'usine Ford de Blanquefort, car après la visite du Vice-président de Ford Europe en février, les nouvelles venant de la direction ont été soit inexistantes, soit inquiétantes. Il précise que selon le cabinet d'experts mandaté par les organisations syndicales, il manque un ou deux projets supplémentaires pour garantir à terme l'atteinte de la cible de 1 200 emplois nécessaires à l'obtention des 1 000.

Sachant que pour la mise en place d'un projet, il faut entre 18 et 24 mois, il demande ce qu'il va se passer pour les salariés si l'annonce des projets n'est pas faite avant la fin du semestre. Il rappelle que pour l'instant, seuls 680 emplois sont assurés avec les nouveaux projets, le reste étant lié à l'usine sœur de G.F.T. qui commence, elle aussi, à rencontrer des difficultés. Il indique que comme chez F.A.I, les syndicats vont déposer un droit d'alerte. Il rappelle qu'en décembre dernier, leur groupe a voté contre la subvention de 2,5 M€ à Ford, subvention dont le versement était lié à la réalisation des 1 000 emplois et à la pose du logo Ford devant l'usine. Il fait observer qu'à ce jour, non seulement aucune de ces deux conditions n'est réunie, mais en réponse aux syndicats, la direction affirme qu'il convient d'attendre que les 1 000 emplois s'appuient sur des projets pérennes avant de songer au logo.

Les élus Communistes et Républicains aimeraient savoir si Ford a accepté de signer les conventions de subventions que lui ont soumises la CUB, le Conseil Général et le Conseil Régional. Pour leur groupe, la preuve est une nouvelle fois faite que la soumission devant les grands groupes n'aboutit à rien, et qu'il faut, au contraire, faire preuve d'une grande fermeté, et contraindre Ford à la création des emplois promis, en premier lieu aux salariés. Il estime qu'ils doivent bénéficier de nouveaux droits pour se faire entendre, et avec leurs collègues élus Communistes et du Front de Gauche au Conseil Régional et au Conseil Général, ils demandent le retrait des aides votées par les trois institutions, et proposent également que la CUB prenne l'initiative de réunir un comité de pilotage composé d'élus, de représentants des organisations syndicales, et des représentants de Ford.

M. ANZIANI déclare avoir entendu les observations, et il pense qu'ils partagent, évidemment, les préoccupations qui viennent d'être évoquées. Concernant cette proposition de revenir sur les aides, il estime que c'est tout un débat de savoir si celles qu'ils accordent à leurs entreprises doivent être maintenues ou doivent être remboursées, quelle que soit, ensuite, l'évolution de l'entreprise. C'est à son avis, un débat qui est délicat, dont ils ont déjà eu l'occasion de parler, et il faudrait se demander, puisque ce serait une règle générale, si à chaque fois qu'une entreprise à des difficultés et ne crée pas les emplois attendus, ils doivent retirer les aides. Il estime qu'évidemment, pour eux, la vigilance est de savoir si, dans ce cas-là, ils ne vont pas accentuer les difficultés de l'entreprise. Il considère que tout dépend des circonstances, et si l'entreprise, par exemple, réalise des bénéfices importants,

il pense que la mesure serait bienvenue. Mais il invite à manier, évidemment, ces aides aux entreprises avec beaucoup de délicatesse.

Mme BOST, pour compléter ou conforter ce que vient de dire Alain ANZIANI, souligne que leurs collectivités ont pris des engagements vis à vis de l'entreprise dans le cadre d'un contrat qu'on pourrait qualifier de « gagnant – gagnant », puisque l'idée est que l'entreprise Ford puisse recréer un millier d'emplois. Ils sont aussi, bien évidemment, très attentifs à ce que l'entreprise assure et assume ses engagements vis-à-vis des collectivités, mais surtout vis à vis des salariés.

Pour ce qui est de la question d'un comité de pilotage où d'un groupe de travail, elle rappelle que leurs collectivités, que ce soit le Conseil Général, le Conseil Régional, la Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine, ainsi que la députée du Médoc, ont sollicité le président du groupe Ford pour qu'on puisse mettre en place un comité ou un groupe de travail tel qu'il avait eu lieu il y a quelques années, pour qu'on assure un suivi extrêmement précis et attentif de la situation que l'on vit actuellement.

M. ROSSIGNOL indique que son intervention porte sur la délibération et non pas sur le débat sur Ford. Il souhaite, en effet, dire que comme les délibérations précédentes sur le sujet, le groupe des élus Verts va s'abstenir, le sujet, qu'il ne va pas détailler à nouveau, ayant déjà été évoqué, à savoir les drones et le développement à l'industrie nucléaire. Il annonce que par contre, Gérard CHAUSSET votera pour.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que cela appelle deux réactions de sa part. D'abord, sur Ford, First Aquitaine Industrie, et GETRAG, il a reçu il y a quelques semaines le nouveau responsable de Ford Europe et il a vu l'intersyndicale il y a quelques jours, Gilles PENEL étant présent au titre de ses responsabilités syndicales. Il souligne que l'on est à nouveau dans une période de fortes incertitudes, parce que l'entreprise, elle-même, reconnaît que pour l'instant, l'objectif des 1 000 emplois n'est pas atteint avec les projets actuels, et qu'un peu de retard a été pris sur les autres projets. Il considère qu'il faut, bien sûr, qu'ils soient extrêmement vigilants et pugnaces, comme ils ont pu l'être, et c'est pour cela que l'ensemble des responsables locaux a demandé une nouvelle rencontre au président de Ford Europe et un comité de pilotage au préfet.

Ensuite, sur la question de la subvention, il rappelle que celle-ci est conditionnée pour leur part, et que pour l'instant, la CUB n'a pas versé de sommes à Ford et qu'il n'est pas question de le faire tant que les objectifs ne sont pas atteints.

Puis il profite du débat sur Technowest pour signaler qu'il y a un autre sujet qui les occupe, qui est celui de Cofinoga, où même si cela a un tout petit peu progressé, la pression doit être, elle aussi, maintenue.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Écologie les
Verts s'abstient à l'exception de
M. CHAUSSET

M. BOBET**2012/4/ 15 Plan de Protection de l'Atmosphère - Consultation de la Communauté Urbaine de Bordeaux par M. le Préfet - Approbation**

Mme CURVALE estime que les enjeux environnementaux et sanitaires qui sont liés à la qualité de l'air méritent que le Conseil passe quelques minutes sur l'adoption de la révision de ce plan de protection de l'atmosphère. Elle rappelle qu'ils avaient déjà été très réservés en 2007 lors de l'adoption du plan.

A son avis, il faut être conscient que cette révision est, en fait, une réponse aux demandes de l'Europe, puisque la France a été rappelée à l'ordre au regard de ses engagements qu'elle ne tient pas en matière de qualité de l'air. Elle précise que l'agglomération bordelaise fait partie de la douzaine d'agglomérations qui sont pointées pour des dépassements de pollution, notamment en ce qui concerne les particules fines en général, largement imputables, bien entendu, aux véhicules diesel en circulation.

Sur Bordeaux, elle croit qu'il ne faut pas, non plus, que l'on soit dans l'illusion d'une qualité de l'air exceptionnellement bonne, car il y a des conditions géographiques qui aident aussi à disperser la concentration de la pollution de manière plus favorable que sur Paris ou sur l'agglomération grenobloise. Elle indique que le rapport qui est présenté aujourd'hui en Conseil, s'appuie sur une étude sanitaire, le projet AFECOM, qui a été mené dans douze pays européens et dont les conclusions ont été rendues en mars 2011, et qui calcule l'impact en matière de réduction de l'espérance de vie. Elle souligne qu'on y voit qu'à Bordeaux, la réduction est de 5 mois, tandis qu'elle est de 5,8 mois à Paris, pourtant en général présenté comme beaucoup plus pollué, et il faut aller en Suède ou en Irlande pour trouver des grandes villes où il n'y a pas cet impact négatif en perte d'espérance de vie et de décès prématurés.

Elle pense nécessaire de rappeler qu'en général, on impute à peu près 40 000 décès par an prématurés en France, à l'exposition chronique aux particules fines dont l'origine est évaluée dans le dossier, puisque 39 % sont dues aux transports, 16 % pour les résidentiels, et si on regarde les actions qui sont proposées dans le PPA, elle fait observer que beaucoup pointent en fait le résidentiel, et notamment la question du chauffage au bois. Elle précise qu'il y a une étude en cours qui est menée par la Communauté Urbaine dans le cadre de l'étude d'opportunité pour une ZAPA qui va donner quelques indications sur la réalité de ce chauffage au bois. De toute façon, elle insiste sur le fait que la majeure partie des émissions de particules fines est imputable au transport routier.

Elle ajoute que les fiches qui sont présentées, si elles reprennent beaucoup d'actions volontaires de la CUB, reprennent aussi tout de même quelques actions qu'on peut juger particulièrement faibles. Elle indique que pour l'aéroport, alors que celui-ci est en train d'ouvrir sept lignes low cost comme mentionné dans l'actualité récente, on leur propose seulement de faire attention à la pollution des véhicules et des petits engins qui circulent sur la piste, mais évidemment pas des avions, en demandant de bien appliquer la charte de développement durable de l'aéroport. On peut se demander à son avis, si on est vraiment, là, à la hauteur des enjeux pour la qualité de l'air. Elle précise également que pour la rocade, on se contente également de pointer qu'il faut mieux y surveiller les émissions de pollution, et au passage, elle souligne que le dossier s'appuie sur des objectifs très volontaristes de réduction sur la circulation de la rocade, à tel point qu'on peut se demander, à quoi bon, finalement, financer une troisième voie puisque avec les deux actuelles, c'est visiblement suffisant au regard des objectifs de trafic qui sont présentés dans ce dossier, et on pourra même consacrer une voie pour le covoiturage et les bus. Elle tenait à pointer ces contradictions assez surprenantes.

Quoiqu'il en soit, le Grenelle des Mobilités est en cours et dans les réserves émises, il y aura la possibilité de reprendre des conclusions qui en sortiront.

Elle indique que les fiches leur paraissent donc quand même assez faibles sur le plan de la réduction de la voiture et des pollutions qui lui sont liées. Elle fait remarquer qu'il y a des fiches qui concernent l'amélioration des installations des appareils de chauffage, mais qu'en fait, personne n'indique clairement qui pilotera et surtout qui financera le fait d'aider les particuliers à acquérir des appareils de chauffage au bois « flamme verte », à mieux entretenir leur chaudière, ou à en changer.

Cependant, globalement, ils prennent acte qu'il y a désormais quelques actions réglementaires dans ce PPA révisé qui n'existaient pas auparavant, et les élus Verts rejoignent donc les réserves qui sont émises par la CUB en y rajoutant les leurs et formulent bien un avis favorable. Elle rappelle qu'il y a eu deux seuils d'alerte, l'un le 10 février et un plus récemment le 15 mars qu'on peut donc difficilement imputer au chauffage au bois sur l'agglomération, et elle souligne qu'en cas de seuil d'alerte, le Préfet peut, et même doit, mettre en place des mesures particulièrement coercitives, notamment sur la circulation automobile. Jusqu'à présent, cela ne s'est jamais fait sur l'agglomération, et les Verts souhaiteraient que l'on s'inspire de l'agglomération grenobloise où, en cas de pic de pollution, la vitesse sur la rocade est réduite par arrêté préfectoral. Il est donc bien nécessaire à son avis de la réduire encore, car s'il est déjà effectif qu'elle est à 90km/h et que c'est quelque chose qui est globalement bien respecté par les automobilistes, comme souligné dans les réunions du Grenelle des Mobilités, on la baisse encore jusqu'à 70 en cas de pic de pollution à Grenoble, et elle considère qu'on peut utiliser cela de manière plus utile que de simplement dire aux gens de rester chez eux et de faire attention à ne pas faire trop d'efforts en période de pic de pollution.

Mme MELLIER indique que les élus Communistes et Républicains sont favorables à toute recherche, toute démarche, visant à améliorer la qualité de l'air dans les centres villes, mais pas uniquement. Parmi les sources identifiées des principaux composants de la pollution urbaine que sont NOx et PM₁₀, figurent principalement les transports et le chauffage urbain, ce qui leur suggère des pistes d'actions possibles. Elle observe que dans le domaine des transports, il s'agit de diminuer leur présence en zone urbaine dense, ce qui exige en priorité d'offrir une alternative de qualité à la voiture, ce qui passe par l'amélioration du réseau de transports en commun, l'intermodalité, les sites propres, la ligne de ceinture, par le rapprochement des distances domicile – travail, et donc la relocalisation des entreprises en zone urbaine tout comme dans les quartiers d'habitat populaire.

D'autre part, concernant les actions visant à améliorer le chauffage, elle estime que l'habitat, l'isolation, doivent inclure absolument les idées de mixité sociale, et agir en direction de l'habitat social. A contrario, ils sont contre toute démarche de type péage urbain qui, en agissant uniquement sur les faits et non sur la source, en jouant la répression et non la prévention, favoriserait l'exclusion et la ghettoïsation des centres-villes.

Enfin, ils partagent les réserves qui sont contenues dans la délibération, dont une parmi celles qui ont été citées, à savoir le peu de travail en commun, et ils souhaitent effectivement être associés à la réflexion concernant ce plan de réflexion sur la qualité de l'air.

M. HURMIC note que Patrick BOBET a rappelé les enjeux de ce PPA, qui effectivement sont une obligation légale et une obligation européenne, la France devant se mettre à jour par rapport au respect de la réglementation européenne en matière de pollution de l'air, ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent. Il rappelle qu'ils sont au pied du mur actuellement et qu'ils doivent effectivement adopter ce PPA. Cela étant, les réserves qui ont été jusqu'à

présent émises par les précédents orateurs, c'est-à-dire essentiellement M. BOBET et Laure CURVALE sont bien sûr nécessaires à son avis, et il pense qu'ils ne peuvent que constater l'absence de mesures très concrètes suggérées par ce PPA, et qu'il leur revient, à eux effectivement, d'ajouter un certain nombre de réserves qui naturellement, sont tout à fait nécessaires.

Il ajoutera que pendant très longtemps, on a cru dans cette agglomération à une espèce de légende qui voulait que Bordeaux était épargnée des phénomènes nationaux, européens, mondiaux de pollution de l'air, alors qu'on sait depuis 2007 où les mesures sont un peu plus précises, que notre agglomération n'échappe pas à ce phénomène national, même s'ils sont moins concernés que d'autres agglomérations. Patrick BOBET faisait référence à des études nationales sur les méfaits et les dégâts de la pollution de l'air, mais il rappelle qu'ils disposent aussi des études spécifiques qui ont été menées ici à Bordeaux, notamment par le centre hospitalier de Haut Lévêque en 1997, en 2000 et en 2007, qui ont démontré qu'ici, à Bordeaux, les enfants et adolescents sont plus touchés par l'asthme que dans le reste de la France. Il fait observer qu'on a des chiffres de 15 % des adolescents de 13 à 14 ans qui sont asthmatiques ici, alors que la moyenne nationale française est de 12,6 % ce qui prouve donc qu'on a vraiment des pathologies ici touchant les plus fragiles qui sont directement liées aux phénomènes de pollution de l'air, d'où la nécessité d'adopter un plan de protection qui soit peut-être plus coercitif qu'un certain nombre de mesures assez vagues qui sont suggérées par le document.

En ce qui concerne les ZAPA dont Patrick BOBET leur a parlé dans sa présentation il y a quelques instants, il pense que chacun sait que notre agglomération s'est portée comme volontaire pour leur expérimentation avec d'autres, mais comme le rapporteur l'a rappelé, les seules études qui actuellement sont lancées portent sur l'opportunité de ces ZAPA, c'est-à-dire qu'on n'est toujours pas dans l'opérationnel, et il semble aux élus Verts que les ZAPA ou autres mesures s'y apparentant sont indispensables pour arriver à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés à l'intérieur de ce PPA.

Il tient à rappeler ici que les villes qui se sont portées volontaires pour expérimenter les ZAPA, doivent rendre leur dossier de candidature au Ministère de l'Écologie en juillet prochain selon l'échéance fixée par l'État qui cherche à se mettre en conformité avec la législation européenne, sous peine de sanctions qui sont assez brutales. Il indique que la crainte des élus Verts est que s'ils restent uniquement dans l'opportunité, au mois de juillet prochain, qui est l'échéance qui leur est assignée, ils ne seront manifestement pas à l'heure du rendez-vous qu'ils se sont imposés pour rendre la copie, et dire quelles sont les mesures concrètes qu'ils entendent adopter ici concernant l'élaboration de ces ZAPA, et sortir de l'opportunité simple pour rentrer dans l'opérationnel.

M. Alain CAZABONNE n'avait pas l'intention d'intervenir, mais suite aux différents propos, et notamment ceux de Laure CURVALE relatifs à la circulation, il veut dire combien il approuve son objectif de 70 km/heure sur la rocade puisque, actuellement, on est plutôt près de 30 km/heure, et si un jour on peut arriver à 70 km/heure, il est mille fois d'accord pour qu'on essaie d'atteindre cet objectif progressivement en passant à 40, 50 et après 70. Il souhaite dire qu'il faut un peu arrêter d'avoir des solutions, comme cela, qui sont de fausses bonnes solutions. Concernant une file réservée pour le transport en commun, ils avaient fait une étude là-dessus à l'époque avec François Saglier, et il précise que si on prend simplement le nombre de bus qu'il faudrait, savoir où ils s'arrêtent, quels moyens de jonction par rapport aux arrivées de l'extérieur de la rocade, le nombre de chauffeurs nécessaires, quelle direction suivre, etc... chacun verra combien c'est facile comme étude et à quelle conclusion on peut aboutir.

Par ailleurs, il souligne qu'on ne se projette pas dans les 4-5 ans à venir. Si on part dans les 20 ans-25 ans, il est d'accord sur le fait qu'il y ait le problème immédiat des camions, pour lequel il faut trouver une solution. Mais sans même évoquer le grand contournement, il fait observer qu'ils sont là et qu'il y a donc un problème effectivement, et à moins de dire qu'on ne passe plus au travers ou dans Bordeaux, il faut trouver une solution pour pouvoir augmenter la surface donnée aux automobiles et aux camions.

Il estime que la vraie réflexion devrait porter sur deux points. Il convient qu'il faille diminuer la circulation, pas seulement pour la pollution parce que dans 20 ans, 25 ans, 30 ans, les véhicules seront moins polluants, mais parce qu'il restera le problème de la surface utilisable.

Il faut donc à son avis, essayer de dissuader les habitants d'utiliser la voiture, et ils sont d'accord sur ce point. Il considère qu'il n'y a pas que l'histoire d'interdiction, de limitation d'accès de péage, il y a aussi l'urbanisation, comme il le savent tous, qui est importante, et les règles d'urbanisme, comme le nombre de places de stationnement qu'on impose pour le résidentiel. Il a évoqué hier encore en Bureau, et ce n'est pas le Maire de Bordeaux qui va le contredire, que quand on circule la nuit, il y a des milliers de voitures qui sont sur le trottoir. Concernant ces voitures-là qui ont un propriétaire, il demande si celui-ci, le matin quand il sort de chez lui et qu'il n'a pas de garage, doit laisser sa voiture et partir à vélo ou à pied. Il demande ce que devient sa voiture s'il part en transports en commun, et souligne qu'il y a donc l'obligation de trouver des solutions de stationnement résidentiel, au moindre coût bien sûr. Il indique qu'il ne s'agit pas de stationnement gratuit, mais payant et que cela n'est donc pas simplement de dire qu'on va supprimer l'utilisation des voitures, limiter étant un peu court comme raisonnement à son avis. Il considère qu'il faut qu'on intègre l'urbanisme, qu'on intègre les déplacements, la surface, le stationnement, avec une véritable politique à cet effet, sinon c'est vrai qu'on peut dire que demain, on ne roulera plus. Ou alors on interdit la voiture, mais au niveau industriel, il pense que cela peut avoir des conséquences après en termes d'emplois et autre.

Il répète qu'aujourd'hui, la voiture est encore polluante, mais que dans 20, 25 ans, elle le sera moins, mais il y aura le problème du déplacement. Il invite ses collègues à ne jamais oublier, rejoignant en cela Max GUICHARD, qu'il y a aussi beaucoup de personnes qui ont l'obligation, actuellement, soit de travailler avec leur voiture, soit d'avoir besoin de la voiture pour accéder jusqu'aux transports en commun. Il faut à son avis, intégrer une réflexion très large et pas seulement se limiter à dire qu'on arrête de circuler.

Mme TERRAZA souhaite effectivement dire qu'on ne peut être que d'accord avec la mise en place de ce PPA, avec toutes les réserves, bien sûr, qui ont été proposées dans la délibération. Elle se félicite que la Communauté Urbaine ait lancé ce Grenelle des Mobilités, parce qu'on voit bien à écouter les uns et les autres, que toutes les thématiques qui viennent d'être abordées sont celles qui sont travaillées dans ce Grenelle des Mobilités, et il y a donc beaucoup de choses à faire pour progresser. Ils en parlaient hier soir, et personnellement, elle se réjouit que ce Grenelle soit en place, et on attend donc avec impatience, effectivement, les propositions.

M. GUICHARD trouve que ce qu'il y a de bien avec Alain CAZABONNE, c'est que même quand il ne parle pas, il l'entend, ce qui est assez remarquable.

Il pense qu'ils partagent tous l'idée qu'il faut se doter de tous les moyens pour aider leurs concitoyens à participer à la reconquête de notre environnement, et notamment à leur possibilité d'avoir d'autres moyens que la voiture. Il croit qu'ils sont là, tous d'accord.

Par contre, il n'aime pas l'idéologie du mépris. Il constate qu'il y aurait ici, par exemple, des élus qui, de droit divin, auraient la solution toute faite et, comme par hasard, la solution toute

faite, en grande partie, c'est la contrainte. Il estime que les ZAPA c'est avant tout ça, c'est-à-dire la contrainte, et la contrainte financière. Il trouve, outre l'aspect de la sélection par l'argent qui est déjà assez grave, que cela va à l'encontre de ce que l'on veut rechercher. Il demande s'ils vont gagner cette partie à quelques élus, ou s'ils vont gagner la partie avec l'approbation et la prise en compte par leurs concitoyens. Il estime que la grande question est là, et c'est pour cela qu'il est d'accord avec le Grenelle des Mobilités, mais si on en reste là, il indique à Brigitte TERRAZA que cela ne va pas aller très loin, sinon vers ce qu'il vient de dire.

Il propose à M. le Président, sur une question aussi fondamentale, d'avoir plus que le Grenelle des Mobilités, ou du moins faire exploser le Grenelle des Mobilités et avoir un véritable débat sociétal avec l'ensemble des citoyens sur cette question. Il invite à être « larges » comme ils ont su le faire dans d'autres circonstances, d'autant plus qu'il entend dire même s'il froisse, que certains élus se donnent la part belle car, et là il y en a beaucoup de concernés, en même temps qu'il y a cette morale mise en avant, plus intelligente, plus avancée, au Parlement européen, ils votent la déréglementation des transports publics. Il invite à un peu de modestie, mais, par contre, il propose qu'il y ait beaucoup de dynamique, d'offensive pour aller vers le but qu'ils recherchent tous.

M. BOBET souhaite apporter quelques éléments de réponse. Pour répondre à Laure CURVALE, il convient qu'il y a certes, eu deux seuils d'alerte cette année, le 10 février et le 15 mars, mais avec des conditions météo particulières, comme il croit que cela a été bien mentionné. Sur la proposition de circulation sur la rocade à 70 km/heure, dans ces conditions, il y adhère totalement, comme Alain CAZABONNE a pu le dire, parce que là ils sont gagnant – gagnant, puisqu'il y a un double bénéfice, tout d'abord immédiat, parce qu'une vitesse limitée produit moins de pollution, bien évidemment, mais une vitesse limitée produit aussi moins de bouchons. Il souligne qu'il y a moins d'encombres et un deuxième gain en termes de pollution. Il y est donc tout à fait favorable, peut-être en plusieurs temps, d'abord dans les journées difficiles, mais peut-être ensuite de manière plus systématique.

Pour répondre à Claude MELLIER mais aussi à Max GUICHARD, il pense qu'ils confondent un peu les ZAPA et le péage urbain qui sont deux choses bien différentes, quasiment opposés dans leur philosophie. Il explique que pour le péage urbain, tout le monde paye sa taxe, effectivement, mais aussi et surtout ceux qui sont le plus en difficultés. Aussi n'y est-il pas très favorable personnellement. Il indique que la ZAPA, c'est pratiquement le contraire puisqu'on empêche des voitures d'accéder dans certains territoires, et cela concerne plutôt des grosses voitures comme les 4X4 pour ne pas les citer et des grosses voitures berlines très consommatrices. Il fait observer que cela pénalise des personnes que les élus Communistes et Républicains ne défendent pas spécialement, s'il a bien compris. Il pense donc qu'il y a peut-être une confusion dans leur esprit entre ZAPA et péage urbain qui sont deux choses tout à fait différentes et plutôt opposées.

Il déclare partager les réserves de Pierre HURMIC concernant la difficulté de cette présentation, notamment tous les risques sanitaires qui ne sont pas assez pris en compte. Il pense qu'il faut en effet bien le prendre en considération, car on est dans un territoire très météo sensible, et il reconnaît que la pollution à Bordeaux est d'autant plus importante que la météo stagne parfois, puisqu'il n'y a pas de vent porteur, et la pollution stagne pendant plusieurs jours.

Quant au stationnement que propose Alain CAZABONNE, il y adhère aussi totalement. Il estime qu'on n'y a pas assez réfléchi, parce que c'est une lapalissade, bien sûr, mais une voiture qui reste stationnaire ne pollue pas par définition. Son propriétaire prend en effet le

bus ou son vélo, et cela c'est très intelligent, mais encore faut-il qu'il puisse laisser sa voiture en sécurité.

M. HURMIC demande à répondre, parce qu'il ne veut pas laisser sans réponse l'attaque en bonne forme de **Max GUICHARD**. Il veut lui dire que les impératifs écologiques, la protection de l'air, ce n'est pas une morale bon marché, et il pense qu'ils ont été assez clairs les uns les autres, et notamment **Patrick BOBET** dans ses propos introductifs, pour indiquer que ce sont des impératifs de santé publique. Et il considère qu'ils n'arriveront pas à ces impératifs de santé publique seulement par des mesures incitatives. Il ajoute que l'écologie ce n'est pas non plus que le pays des « bisounours » et qu'à un moment donné, il faudra passer à la coercition, car c'est évident.

Il pense d'ailleurs que **Max GUICHARD** devrait être assez proche, quand même, de ce qu'il a entendu de la part d'un des candidats à la présidentielle qui leur parle de planification écologique, et ayant regardé cela de très près, il lui garantit que dans la planification écologique il y a des mesures coercitives en pagaille. Il souligne que le mot de planification paraît aussi important, d'ailleurs que le mot écologique. C'est-à-dire que ce candidat-là qu'il ne nommera pas, a compris que l'on arrivera certainement à l'écologie par l'incitation, et c'est ce qu'eux essaient de faire depuis de nombreuses années, mais on y arrivera aussi par la coercition. Il aimerait vraiment qu'ils soient tous d'accord sur cette optique-là et c'est pour cela qu'il s'étonne un peu de la sortie d'il y a quelques instants de son collègue, qui ne lui paraît pas du tout en osmose avec ce que veulent faire les partisans de la planification écologique.

M. GUICHARD indique à **M. HURMIC** que ce dernier a oublié une proposition essentielle dans le programme de Jean-Luc Mélenchon, qui est qu'il y a la proposition de VI^{ème} République. Il précise à **M. HURMIC** que celui-ci a la réponse à sa question.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix ce plan de protection de l'Atmosphère avec toutes les réserves et commentaires qui ont pu être faits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/4/ 18 Association le CREAC - Projets cirque sur le site des Terres Neuves à Bègles - Subvention de la Communauté Urbaine - Autorisation - Convention

Mme CARTRON pense que le dégroupement de ce dossier est destiné à permettre d'évoquer les autres dossiers qui allaient des numéros 19 à 32, puisqu'ils s'inscrivent dans ce que le Conseil a voté récemment, c'est-à-dire la prise de compétences culturelles ciblées par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Puis elle donne lecture du contenu de ce dossier.

M. GALAN relève qu'après le vote l'été dernier sur la prise de nouvelles compétences, voici donc de nouvelles manifestations culturelles qui sont soumises à subvention de la Communauté. Il indique que les élus Communistes et Républicains n'interviendront pas sur le contenu de chacune d'elles, puisque comme cela leur a été stipulé en commission

préparatoire à ce Conseil, elles ont été intégrées pour la plupart au contrat de développement de chaque ville, et donc quasiment indiscutables. Il constate que c'est donc une simple formalité qu'on leur demande, d'approuver ces dizaines de nouvelles subventions pour un total, quand même, de 200 000 €.

Ils pourraient disserter sur ce que certains nomment la nouvelle gouvernance, mais ils souhaiteraient surtout interroger M. le Président sur le sens de cette nouvelle compétence qui se résume, pour la CUB, à la création d'un nouveau guichet sans nouvelle recette et sans pouvoir de décision d'une quelconque orientation culturelle sur l'agglomération. Il souligne que ce n'est pas le caractère culturel de ces manifestations qui est en cause, mais la porte ouverte au dessaisissement de cette compétence consenti par les communes, et ils ont bien compris que non seulement ces subventions ne sont qu'une première étape pour le domaine culturel, mais qu'en plus, les communes pourraient se voir également délester de leurs compétences en matière de politique sportive.

Il précise que ce n'est pas leur conception de la commune dont ils préféreraient voir les pouvoirs, et donc ceux des élus du peuple, renforcer.

Enfin, puisque ces 200 000 € ne sont qu'un premier pas, ils sont en droit de s'interroger sur les financements nouveaux que compte trouver la CUB. Alors que les dotations d'État baissent en direction des collectivités, comme d'ailleurs celles allouées aux acteurs culturels, ils notent que la CUB fait le choix de taxer a minima le monde économique, et donc de se retrouver dans une situation délicate à terme. Ils font donc le choix de s'abstenir sur les délibérations 18 à 32.

M. LABISTE voudrait faire part du regret qu'il éprouve que le groupe Communiste ne soutienne pas finalement l'ensemble des associations de la CUB, ainsi que les communes qui favorisent le rayonnement culturel. Il répète que c'est un grand regret qu'il éprouve.

Mme CARTRON répondra aux deux critiques qui sont faites et qui sont totalement infondées à son avis. En premier lieu, elle insiste sur le fait que l'on n'est pas dans un « non-discutable » et devant un fait acquis, puisque cela s'inscrit dans le cadre qu'ils avaient bien ciblé de la délibération qui a été prise.

En second lieu, elle souligne que c'est une erreur totale de dire que les communes sont dessaisies, comme ils l'ont déjà dit pour la prise de compétences, alors que c'est le contraire puisqu'ils travaillent avec les communes et que ce sont ces dernières qui leur proposent des manifestations culturelles sur leurs territoires. Elle ajoute qu'ils regardent ces manifestations culturelles en fonction de leur rayonnement et de leur impact, et ils les subventionnent en fonction de cette grille transparente. Elle les invite donc à ne pas agiter une fois de plus la peur en disant que les communes vont être dessaisies aujourd'hui de la culture et demain du sport, car c'est tout à fait le contraire répète-t-elle. Elle fait observer qu'au lieu que des décisions et une politique culturelle soient conçues en haut, ici, à la CUB, en dépit de ce qui se passerait en réalité sur le territoire, ils partent de ce territoire et ils accompagnent les initiatives qui ont du sens, qui sont pertinentes et qui rencontrent une adhésion très forte du public. Elle invite à regarder la liste de ces manifestations, à constater que le public est au rendez-vous et elle croit que c'est cela l'essentiel.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme CURVALE

2012/4/ 42 Association Maison de la Promotion Sociale - Accompagnement du point Info Énergie de la Maison de la Promotion Sociale - Subvention de fonctionnement 2012 - Approbation - Décision

Mme CURVALE présente ce dossier et indique que les élus Verts trouvent alarmant que la décision ait été prise d'arrêter la restauration en régie qui livre quand même à peu près 200 000 repas, et de passer à un marché avec Sodexo, ce qui est également une des craintes et des revendications faites par le personnel.

Elle pense que la réunion d'hier n'a pas permis d'aller vers des éléments décisifs et elle indique que les salariés souhaiteraient que les différents partenaires puissent se réunir autour d'une table ronde. Elle estime qu'il serait bienvenu que la CUB soit aussi partenaire, au même titre que le Conseil Général et le Conseil Régional, et qu'ils puissent entendre les salariés, voir avec eux quelle solution peut être trouvée pour faire perdurer, encore une fois, des missions qui ont été voulues dans le passé par le Comité National pour la Promotion Sociale, et pour lesquelles la Maison de la Promotion Sociale est loin d'avoir démérité. Elle ajoute que celle-ci était même en voie d'amélioration au niveau financier.

M. le Président Vincent FELTESSE lui fait observer que ce qui est examiné est un rapport sur le point Information énergie.

M. GALAN indique que les élus Communistes et Républicains entendent se saisir de cette délibération pour appeler leur attention sur la situation de la Maison de la Promotion Sociale. Ils pensent qu'ils connaissent tous l'action essentielle que joue la MPS, notamment en termes d'insertion et de formation professionnelle, mais au-delà de cette action, elle joue un véritable rôle d'intérêt public en permettant le développement de la citoyenneté, de l'éducation populaire, en ouvrant ses portes régulièrement au monde associatif. Ils soulignent que c'est son statut actuel d'association qui permet ces activités élargies. Ils précisent que les mauvaises gestions pointées du doigt par les salariés conduisent aujourd'hui à une mise en cause de ce statut spécifique. Il leur semble, comme le demandent les salariés et comme l'ont relayé leurs collègues Front de Gauche au Conseil Général et à la Région, que ce statut doit être conservé, mais que le Bureau, la gouvernance, et la stratégie doivent être renouvelés. C'est à leurs yeux sur ces bases que cet outil peut être préservé et continuer à répondre aux besoins des populations de l'agglomération et du département, voire de l'Aquitaine.

Mais il précise que leur groupe votera cette subvention de fonctionnement à la MPS.

M. Alain DAVID souhaite apporter des précisions préalables. Il souligne que le Conseil Général est propriétaire des locaux de la Maison de la Promotion Sociale, mais n'est pas responsable de la situation de la promotion sociale, ni gestionnaire de la Maison de la Promotion Sociale. Il demande de ne pas confondre propriété des locaux et gestion de cette association.

Néanmoins, le Conseil Général, en tant que propriétaire de ces locaux, a décidé d'accompagner l'avenir de cette structure. Certes, elle ne pourra pas le faire seul, mais il indique qu'elle entend réunir un large consensus, d'abord autour de l'intérêt que représente, sur le plan de la formation et de l'insertion, cette association, et accompagner cet avenir avec un large partenariat.

Hier encore, il recevait, avec un certain nombre de personnes du Conseil Général, les syndicats locaux membres du conseil d'administration, sachant que les syndicats CGT, CFDT principalement, et FO sont membres du conseil d'administration, et donc sont à même d'être bien informés et d'avoir en main une partie de l'avenir de leur association.

Il indique qu'aujourd'hui, la Promotion Sociale a cumulé un certain nombre de déficits qui rendent difficile l'avenir sans une intervention, et la présidence actuelle avec le conseil d'administration ont lancé, en quelque sorte, un appel à un certain nombre de repreneurs potentiels. Il précise qu'aujourd'hui, il y a trois repreneurs potentiels, leurs candidatures étant examinées cet après-midi encore avec les syndicats, tant locaux que départementaux, et cet après-midi un comité de lecture se réunira encore pour les examiner.

Il souligne qu'il y a eu, à un moment donné, une volonté de trouver une autre voie, soit dans un système coopératif à imaginer, mais le temps presse et on voit bien qu'il est très difficile d'imaginer ce genre de solution, compte tenu de l'importance des sommes en jeu, et aussi de la nécessité de maintenir à la fois l'activité, c'est-à-dire le plein emploi tel qu'il est pour les 170 employés, et à la fois la mission de formation et d'insertion, l'hôtellerie, puisqu'il y a de l'accueil et de la restauration. Il fait donc observer qu'il s'agit d'un problème qui est relativement complexe, et auquel ont répondu les trois repreneurs possibles. Aujourd'hui, il pense qu'il faut surtout dépassionner, même s'il est normal que le personnel soit inquiet sur son avenir, comme ils le sont tous aussi.

Il répète que le Conseil Général a pris en main, avec eux, leur accompagnement, mais contrairement à ce que disait leur collègue qui intervenait tout à l'heure, le Conseil Général ne peut pas être seul dans cette remise en marche, en quelque sorte, de l'activité de la promotion sociale.

Il demande donc que ce soit bien entendu qu'ils recherchent des solutions, et répète qu'il y a trois repreneurs possibles, que des offres très sérieuses sont examinées en étroite liaison avec les syndicats. Il fait remarquer qu'il y a une transparence totale et ils ont jusqu'à fin juin pour prendre une décision, parce qu'à cette date, il y a un certain nombre d'échéances, en particulier des dettes fiscales auxquelles il faudra faire face. Et autant les autres dettes peuvent être résolues, autant c'est plus compliqué pour les dettes fiscales, souligne-t-il.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2012/4/ 44 Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - Projet de réseau de chaleur privé - Convention-cadre entre la CUB et la société Mixener sur la mise en place d'un réseau de chaleur - Approbation - Autorisation

M. DUCHENE présente ce dossier et en profite pour souligner la pertinence de ce projet de réseau de chaleur privé au regard du plan climat communautaire dont ils viennent de parler, et notamment de son volet « la ville productrice d'énergie », action récupération et valorisation de la chaleur.

M. JUPPE souligne l'importance de cette délibération et se réjouit qu'elle puisse être, espère-t-il, adoptée à l'unanimité, car elle participe à l'exemplarité environnementale qu'ils souhaitent donner à tous les nouveaux quartiers de l'Arc de développement durable de Bordeaux, en plein accord avec la Communauté Urbaine, bien entendu.

Il fait remarquer qu'ils ne sont pas dans une ZAC, mais dans un PAE, et il est donc très important qu'ils puissent intervenir suffisamment en amont pour que les aménageurs des

différents îlots puissent se raccorder à ces réseaux et qu'ils puissent, sinon créer une obligation, en tout cas avoir une incitation suffisamment forte pour que chacun n'ait pas sa propre stratégie de chauffage urbain.

M. MAURIN indique que les élus Communistes et Républicains se félicitent de ces initiatives innovantes sur les Bassins à flot. Ils espèrent que l'utilisation des effluents de la station d'épuration et la mise en place d'une chaufferie bois seront efficaces et bénéfiques pour l'ensemble des habitants de ce quartier en devenir. Leur enthousiasme aurait pourtant été plus complet si les acteurs de ce projet avaient pu considérer que la maîtrise publique s'imposait totalement, proposition réaliste puisque l'un des acteurs essentiels est Mixener, filiale de Régaz, elle-même gestionnaire du réseau de Gaz de Bordeaux. Il fait observer que quand on parle de Mixener, la Ville de Bordeaux n'est pas très loin, puisque actionnaire majoritaire du groupe Régaz de Bordeaux.

Il est donc dommage, selon eux, de ne pas avoir étudié cette possibilité, alors même que Gaz de Bordeaux est fragilisé, à la fois par la libéralisation du marché de l'énergie au plan européen, et par la séparation juridique des fonctions de distribution et de commercialisation du gaz, mesures qui ont conduit Gaz de Bordeaux à mener ces derniers temps une politique d'entreprise de plus en plus calquée sur des logiques privées, c'est-à-dire blocage de la masse salariale, augmentation tarifaire aux usagers, et recherche de rentabilité immédiate.

Il précise que c'est ce qui les a conduits à demander au Maire de Bordeaux l'étude du retour en régie publique de Gaz de Bordeaux et qui les conduit ici à demander l'étude de la mise en gestion publique de ces réseaux de chaleur. Chacun aura bien compris que dans la délibération, on est sur une gestion qui va être déléguée au privé, et il annonce donc qu'ils s'abstiennent sur cette délibération.

M. TURON précise que la Communauté Urbaine, dans sa démarche de développement durable, a manifesté son intérêt pour la récupération des calories des eaux résiduaires, et c'est ainsi qu'un projet expérimental a été réalisé pour assurer le chauffage et la climatisation de ses propres locaux. Il ajoute que la Communauté Urbaine a aussi manifesté sa volonté que soit développée, chaque fois que c'était possible, cette technique de récupération, et il pense que le PAE des Bassins à Flot s'inscrit pleinement dans cette démarche-là. Il est évident que la Communauté Urbaine est très impliquée dans chacun des projets qui se fera, insiste-t-il, parce que les eaux et l'assainissement dépendent de sa compétence.

M. DUCHENE souhaite rappeler à leur collègue **M. MAURIN** qu'ils n'avaient pas la compétence réseau de chaleur à l'époque où s'est posée la problématique de réaliser un réseau de chaleur. Il rappelle à **M. MAURIN** qui est un élu du quartier, que ce réseau de chaleur sera non seulement performant, mais aura un impact très important sur l'opération qui va se dérouler. Il ajoute que Mixener assume tout de même la plus grande partie des risques, dans la mesure où ce type de réseau de chaleur est extrêmement rare, et où le fait de récupérer les eaux d'une station d'épuration n'est pas une technologie facile à mettre en place.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. DUCHENE**2012/4/ 45 EcoCité Bordeaux Plaine de Garonne - Signature de la convention locale**

M. JUPPE n'entend pas répéter ce qu'a dit excellemment Michel DUCHENE lors de la présentation du dossier, mais voudrait quand même souligner l'importance de cette convention et de ce programme qui s'inscrit dans celui des investissements d'avenir, avec un effort très significatif de cofinancement de la part de l'État. Il voudrait surtout insister sur le caractère innovant de ces projets, s'agissant de la règle qui avait été fixée pour être éligible à ce projet Ecocité, et dans tous les domaines qui ont été évoqués, que ce soit les énergies renouvelables, les nouvelles technologies, l'éclairage public, la valorisation du patrimoine ancien. Il fait remarquer que les différentes communes concernées ont fait un effort très important d'innovation pour répondre à l'appel à projet de l'État.

Mme MELLIER rappelle que lors de la présentation de ce projet en mars 2011, tout comme en décembre dernier, le groupe des élus Communistes et Républicains s'est abstenu, et ce pour une raison fondamentale, qui est de savoir à quelle population sont destinés les éco-quartiers. Ainsi lors de la présentation initiale, elle précise que Corinne Luxembourg, Maître de conférences note : *« le risque est grand que ces quartiers en portant les meilleures innovations technologiques en termes d'isolation, de faible consommation d'énergie ne soient réservés qu'à une élite urbaine, en renforçant mécaniquement la spéculation foncière déjà violente dans les grandes agglomérations et, de fait, l'injustice spatiale. »*

Et à leur avis, ce ne sont pas que des universitaires qui pointent ce risque de dérive anti-sociale, car c'est également une préoccupation forte de la population de notre agglomération ainsi que de la fondation Abbé-Pierre. Pour eux, la ville est un lieu de formation, de culture et de sens, et dans les grandes villes, se concentrent des lieux de décisions, d'inventions, de recherche, des moyens financiers comme les lieux de règlement de conflits. Ils estiment que la ville doit rompre avec la politique de zonage, de ségrégation, pour être accessible à tous, et non favoriser le séparatisme social induit par la logique de marché.

A leur sens, la mise en concurrence des territoires, eux-mêmes, va dans le sens d'une concentration déséquilibrée, et à l'inverse, on a besoin que les mutations urbaines fassent vivre les solidarités sociales qui innovent et répondent au défi de la crise écologique et climatique pour tous. Il indique que c'est pour cela que construction et réhabilitation doivent être des objectifs pour mettre fin aux ségrégations sociales, et ils pensent que c'est au coeur même de ces éco-quartiers qu'il faudrait commencer à appliquer l'ambition des 50 % de logements véritablement sociaux.

Elle ajoute que rapprocher les habitants de leur lieu de travail nécessite de développer aussi de véritables projets industriels sur l'agglomération, et c'est donc avec regret qu'ils réitèrent leur abstention sur ces projets.

M. LAMAISON souhaite tout simplement, puisqu'ils abordent ce domaine-là, informer ses collègues que la semaine dernière, la ville de Saint-Médard en Jalles a postulé à une sorte de concours sur les énergies renouvelables, et il y avait, en matière d'énergies citoyennes, 60 villes qui ont été retenues de par la qualité de leurs projets proposés et les réalisations effectives en matière d'innovation, plus particulièrement en matière d'énergies renouvelables. Il leur annonce que huit villes ont été récompensées, dont celle de Saint-Médard-en-Jalles au titre des villes de 15 000 à 30 000 habitants pour des chantiers de chaufferie bois qui ont été mis en place au niveau de la piscine, chantier photovoltaïque au niveau des toitures des écoles en particulier, et géothermie sur un dossier en cours actuellement au niveau de la ville ainsi qu'un espace public social qui va être réalisé.

M. DUCHENE tient à rassurer leur collègue Claude MELLIER, car la ville de Bordeaux se prépare à accueillir 100 000 habitants supplémentaires en vingt ans, et ce sont donc 60 000 logements supplémentaires qui seront réalisés, dont 45 000 au sein de l'Arc de développement durable. Il précise que 55 % des logements de ce secteur-là seront des logements sociaux ou à prix modéré. Il souligne que les habitants de ces secteurs attendent des logements à un prix abordable, la proximité des transports en commun, un logement respectueux de l'environnement, un logement modulable qui soit adaptable. C'est ce qui est en train de se réaliser, souligne-t-il, et c'est ce que réalise le Maire de Bordeaux sur Ginko, sur les Bassins à Flot, sur Brazza, sur Niel et à l'OIN.

Il demande ensuite à sa collègue si elle veut dire qu'en ce qui concerne le logement social, les habitants de ces logements n'auraient pas le droit, eux aussi, à être dans des éco-quartiers ? Il confirme qu'ils doivent pouvoir habiter dans des éco-quartiers, et c'est ce qu'ils font et, à l'intérieur de cette plaine de l'Arc de développement durable, il indique qu'il y aura du logement social dans des éco-quartiers, estimant que c'est une très bonne chose pour ses habitants.

M. GUICHARD lui répond que ce n'est pas la peine de jouer l'arroseur arrosé, car franchement, il pense que M. DUCHENE avait très bien compris ce que Claude MELLIER a développé. Il résume que les élus de son groupe sont justement favorables à ce que les gens modestes, les familles modestes, puissent habiter ce type d'éco-quartiers.

M. DUCHENE lui indiquant que c'est ce qu'ils font, **M. GUICHARD** estime que le problème c'est qu'ils n'ont pas la même vision du logement social. Il considère qu'il va bien falloir qu'ils se « déboutonnent » sur cette question. Il demande ce que cela veut dire concrètement le logement social dans la bouche d'Alain JUPPE, de Michel DUCHENE, et dans la leur, car il va bien falloir qu'ils abordent cette question de manière très concrète.

M. DUCHENE estime que c'est très clair, puisque la loi le dit.

M. JUPPE propose donc qu'ils soient très concrets et se « déboutonnent ». Il indique que pour leur part, ils ont une vision extrêmement simple, extrêmement claire, extrêmement cohérente, et ont dit qu'il faut 55 % de logements à prix ou à loyer maîtrisé, dont 20 % d'accession sociale à la propriété et il y a des règles, il y a des financements, il y a évidemment une intervention de la Communauté Urbaine, et 35 % de logement locatif social de différentes catégories (PLAI, PLUS et PLAS). Il convient en effet qu'ils ont une divergence, et ce n'est pas la peine de se « déboutonner », car elle est très claire, à savoir qu'ils considèrent pour leur part que sous certaines conditions, et dans une proportion à limiter, le PLS peut fournir une solution à des populations qui sont au-dessus des plafonds de ressources « PLUS-PLAI » et qui n'ont pas la possibilité d'entrer directement dans le logement libre. Il fait observer que c'est toute une chaîne dans le logement, et il tient à dire clairement que tant qu'il sera Maire de Bordeaux, il ne fera pas 55 % de PLAI dans les nouveaux quartiers de Bordeaux, parce qu'il ne veut pas avoir à les démolir comme on a dû le faire dans un certain nombre de quartiers, après ce qu'ils ont fait dans les années 60. Il souligne que c'est très clairement sa position et qu'il la défendra avec beaucoup de conviction.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. DUPRAT

2012/4/ 48 Marchés publics - Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation au futur mode de gestion du service public des transports urbains et du transport pour personnes à mobilité réduite - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

M. GUICHARD tient à dire à cette assemblée, que cette intervention n'engage que son groupe et lui-même, et qu'ils comprendront pourquoi, car il a trop de respect pour tout le monde, mais aussi pour tous leurs collègues qui ont participé aux différents jurys ayant travaillé à la réflexion sur le devenir de gestion des transports.

Il estime qu'à partir de cette délibération, ils peuvent déjà avoir un moment de réflexion sur le type de gestion dont ils devraient se doter pour un plein développement de leurs transports publics, et en ce sens, ils peuvent s'appuyer sur le travail conséquent, fourni dernièrement par les jurys au nombre de trois (citoyens, associatifs et élus) qui ont débattu de cette question.

Si la méthode de fonctionnement de ces jurys peut prêter à discussion, tant leur cloisonnement n'a pas facilité une totale approche collective, il souligne que ces débats soutenus auront tout de même produit des éléments d'analyse, des critères que cette assemblée et M. le Président auraient intérêt à prendre en compte.

Ainsi, de par la configuration de ces jurys, il précise que le seul jury élu, parce qu'il a eu les moyens de bousculer une forme de carcan qui était imposé à ces jurys, a produit des conclusions qu'il souhaite mettre au débat de cette assemblée.

Il communique la conclusion suivante de ce jury d'élus : « *la gestion publique du service des transports paraît plus apte à répondre à des préoccupations d'aménagement du territoire (environnement, besoins sociaux) sans cesse en évolution. Il nous semble en outre que la gestion publique offre plus de marge de manoeuvre à la collectivité pour contrôler la chaîne d'exécution du contrat dans sa globalité. Dans ce cadre, il nous apparaît que le service public de transports de la CUB devrait être géré de manière publique* ».

Il s'agit donc, pour les élus Communistes et Républicains, d'une conclusion qui ouvre ainsi la réflexion pour une gestion publique directe, loin de représenter une position purement partisane, mais bien une conception d'intérêt général, et ce d'autant plus, que les conclusions élaborées par les jurys citoyens et associatifs, sans surtout vouloir parler à leur place, posent quant à eux des critères souvent structurants de ce type de gestion.

M. ROUYEYRE relève que cette concertation quant au mode de gestion des transports urbains, est une démarche nouvelle et qu'elle a donc pu présenter quelques « couacs ».

Max GUICHARD a évoqué certaines difficultés, et il y en a d'autres précise-t-il, et ils les ont fait consigner dans l'espoir d'améliorer la procédure la prochaine fois qu'elle sera proposée.

Toutefois, et c'est un constat dressé par tous les membres du jury des élus, ou en tout cas ceux désignés par leurs groupes qui ont accepté de répondre présent aux convocations, cette expérience a été très enrichissante, indique-t-il, les rencontres avec les différentes personnalités qualifiées ayant été éclairantes, les échanges ayant permis de confronter les expériences de ces témoins aux idées qui pouvaient les habiter les uns et les autres. Il estime qu'on peut souligner que l'accompagnement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été d'une très grande qualité. Il rappelle que l'avis rendu et signé par les membres du jury élu, préconise en plus des critères qu'ils ont dégagés, un mode de gestion public pour leur réseau de transports. Il précise qu'ils n'ont pas voulu s'enfermer dans une formule juridique précise, mais ont souhaité manifester leur préférence. En tout état de cause, comme ils l'ont plusieurs fois répété, l'avis émis par les membres du jury élus n'engage que ceux qui le

composaient et qui ont accepté d'y siéger, et ne présage évidemment en rien, ni de la décision finale, ni même de la décision de leurs groupes politiques.

Mais il leur semble primordial que l'investissement des associations, des citoyens, des élus mobilisés dans cette démarche soit respecté et donc pris en compte, cette expérience démocratique ne devant pas être un coup d'épée dans l'eau, et il leur paraît indispensable de valoriser la contribution des différents jurys lors de la prise de décision finale.

M. CHAUSSET rappelle d'abord que cette concertation qui a été engagée avec le Grenelle des Mobilités et avec un certain nombre de dossiers, met en avant, en fait, la problématique de la mobilité en général. Il note qu'on a un grand débat à chaque fois, et il pense que ce qui a été engagé sur le fond, participe à l'alimentation dont on a besoin et à la réflexion pour faire les choix soit d'infrastructures, soit de mode de gestion, et il considère que c'est une bonne chose.

Il pense par ailleurs qu'il faut aussi, parfois, faire un peu d'autosatisfaction. Il pense que ce qui se passe aujourd'hui au sein du Conseil, globalement, que ce soit sur l'eau, sur les déchets, sur le pont Jean-Jacques Bosc, que ce soit actuellement sur le choix d'un mode de gestion, par la mise en place des modes de concertation un peu innovants, semble tout à fait à l'honneur de cet établissement et il estime que c'est aussi une façon moderne de renouveler ce qu'on appelle la gouvernance, ou en tout cas la gouvernabilité de la Communauté. Il croit que cela permet d'apporter un peu de sang frais, d'idées neuves, et aussi surtout, d'élargir le cercle des personnes qui sont concernées, que ce soit les associations ou les usagers.

Donc, en cela, on n'est pas encore au bout du chemin mais il tient lui aussi à féliciter et à remercier l'ensemble des participants, car passer plusieurs samedis sur ce type de dossiers n'est quand même pas évident, et c'est quand même quelque chose de tout à fait positif. Ce qui serait bien aussi à son avis, c'est qu'un certain nombre de collectivités imitent la CUB et il pense qu'on pourrait aussi leur faire part des avis des uns et des autres, parce qu'il sait qu'il y a un certain nombre de choix de gestion de mode de transports aussi qui se décident par ailleurs.

M. Alain CAZABONNE formule une remarque concernant l'organisation, car il aurait souhaité, comme il l'a dit plusieurs fois à l'occasion de diverses opérations de concertation, que l'on puisse les démultiplier en demandant aussi aux maires d'organiser chez eux des réunions déconcentrées ou décentralisées. Il ne sait pas ce qu'il en est pour ses autres collègues, mais le samedi est un des jours les plus chargés pour un maire, puisqu'il y a toutes les réunions, les comités de quartier, les associations sportives et culturelles, etc..., et avoir toute une journée bloquée pour un sujet de cette nature, aussi important soit-il, est extrêmement difficile. Il précise n'avoir pu y aller qu'une partie de la réunion un samedi.

Quant aux conclusions, il est content que **M. ROUVEYRE** ait dit que cela n'engageait que ceux qui étaient là le dernier jour. Personnellement, il a eu la chance de tomber le jour où un bureau d'études est intervenu en leur présentant les différents avantages et inconvénients des solutions régies, DSP, etc... Il a retenu de cette intervention, qui lui a paru assez objective, que quel que soit le choix, il y avait deux ou trois principes indispensables, et d'abord une séparation entre le propriétaire de réseau, donc la collectivité, et l'exploitant. Qu'il s'agisse d'une régie ou d'une DSP, il estime qu'on devrait imposer aux deux, dans le cadre d'une étude ou d'une concertation, les mêmes règles, le même cahier des charges et les mêmes obligations, de manière à ce que la mise en concurrence de ces deux solutions soit la plus juste et la plus équitable, la plus intéressante aussi pour la collectivité. Il indique que c'est cela que, personnellement, il a retenu. Après cette audition, il avoue qu'il n'avait

pas de conclusion définitive, puisque cela dépendait du résultat des enquêtes complémentaires qui devaient être faites au vu de ces recommandations.

Concernant la conclusion, il rappelle qu'elle n'appartient ou n'engage que les deux ou trois qui étaient présents lorsqu'elle a été formulée.

Mme TERRAZA voudrait juste revenir effectivement sur ce que disait **Max GUICHARD** sur cette démarche, très innovante malgré tout, de cette concertation et sur la méthode des panels. Elle souligne qu'évidemment, comme c'était quelque chose de très nouveau, on a identifié, effectivement, un certain nombre de choses qui peuvent être améliorées, mais elle croit qu'en effet, comme le disait **Gérard CHAUSSET**, il faut se féliciter d'avoir pu dans un calendrier très contraint, puisque c'était aussi la difficulté de cette concertation, avoir des conclusions sur les trois panels. Ces derniers devaient donner des recommandations et elle croit que ce qu'il faut retenir, c'est que chaque panel a pu en donner. Il y a eu aussi ces temps d'information qu'elle pense que tout le monde a beaucoup appréciés, et, en plus, on a pu dégager des recommandations communes aux trois panels.

Elle estime que ce qui est important aujourd'hui, compte tenu de l'investissement que tout le monde a souligné ici, c'est que ces critères, qui ont été mis en avant par les trois jurys en commun, soient pris en compte dans les semaines qui vont venir, et ensuite, quand on présentera ce projet en Conseil de CUB, soient pris en compte, bien entendu, dans leur réflexion. Elle pense qu'ils sont complètement d'accord sur cela. Il y a eu quelques petites difficultés dont elle sait qu'ils en sont tous conscients, mais, encore une fois, elle considère que c'était l'aspect vraiment novateur et original qui a créé cela.

M. GUICHARD préfère « passer son tour », parce qu'il ferait une intervention très polémique et la qualité du débat ne le mérite pas.

M. DUPRAT voudrait rassurer **Max GUICHARD** ou **Matthieu ROUYEYRE** sur le fait que les critères d'analyse des jurys sont bien évidemment repris, et le groupe de suivi qui travaille dessus fera des propositions. Il rappelle qu'il y a encore plein d'étapes qui vont se dérouler, et ce sera le Bureau de la Communauté, la commission Transports, la CCSPL, le CTP, et enfin le Conseil, ce qui veut dire qu'on a plein d'étapes qui doivent aujourd'hui leur permettre d'en discuter et d'avancer.

Il convient que l'opération était innovante, mais il invite à reconnaître qu'ils ont eu des retours qui étaient extrêmement positifs. On pouvait imaginer que le panel des associations serait un peu divisé, et ils ont eu une parole unique, le panel des citoyens a rendu également des propos relativement intéressants, et il pense qu'on peut toujours regretter que sur le panel des élus, il n'y ait pas eu un peu plus de participation mais, certes, c'est ainsi. Il souligne qu'il est toujours difficile de trouver le samedi des participations, et il adresse donc un grand remerciement à ceux qui l'ont fait. Aujourd'hui ce travail étant fait, il indique que vient maintenant le temps de la décision qui leur appartiendra dans quelques semaines. Mais, en tout cas, cet exercice était intéressant à son avis, parce que cela a permis, même à ceux qui ont « la tête dans le guidon », d'apprendre encore plus sur les différents modes de gestion.

Dans le fil de ce qu'il a pu dire au début de la séance, **M. le Président Vincent FELTESSE** confirme qu'on continue à expérimenter toutes les formes de débats citoyens, et que c'était là une nouvelle forme avec le panel sur les choix de mode de gestion. Il rappelle qu'ils l'ont fait sur des projets comme J.J. BOSCH, sur l'eau, sur le PLU, et il pense qu'effectivement, comme l'a dit **Gérard CHAUSSET**, c'est plutôt à l'honneur de la CUB qu'ils développent cette manière de faire. Il ajoute qu'il faut aussi qu'on réfléchisse à la façon d'en faire profiter

les communes, parce que celles-ci ne sont pas forcément toujours aussi outillées que la CUB. Il souligne que ces panels sont très biens, mais qu'ils ont quand même un certain coût, et que faire venir les experts est donc une vraie question.

Mais il voudrait surtout parler du sujet transports publics qu'on a sur la table, et signale que s'il y a beaucoup d'étapes, elles vont venir quand même assez rapidement, car on est à la mi-avril et s'ils font le choix de repartir en DSP, ce qui est le cas à la CUB depuis des années, il faut qu'ils délibèrent au plus tard au Conseil du 13 juillet, soit dans trois mois. Il se propose de rappeler trois ou quatre éléments, sans rentrer volontairement dans la discussion sur le choix du mode, mais simplement pour reposer les enjeux.

Il indique à titre de premier enjeu, qu'ils ont tous fortement progressé sur l'enjeu des DSP régies, puisque depuis quelques années, à la CUB comme dans d'autres agglomérations, sur ces sujets qui pouvaient apparaître comme techniques et pas intéressants, on s'est rendu compte qu'il s'agissait de sujets extrêmement sensibles pour la population, que ce soit la distribution de l'eau, les tramways, les bus, car extrêmement coûteux pour l'institution publique, parce qu'on est sur des montants importants. Il insiste sur le fait qu'il faut qu'on continue à être très vigilants dans les semaines qui viennent concernant cette espèce de responsabilisation qu'on a maintenant par communes.

Ensuite, sur la DSP transports publics, il souhaite faire remarquer que finalement cela va très vite, mais il sait qu'ils en sont convaincus. Il rappelle que le choix du précédent délégataire, KEOLIS, que tout le monde a en tête compte tenu de l'intensité du débat, date d'il y a à peu près quatre ans, et ils en sont déjà à repartir sur une négociation, sur des choses extrêmement importantes, puisque grosso modo, on est à pratiquement 120 millions de voyageurs par an, et si on part sur une DSP de sept ans, ou quelque chose comme cela, il fait observer qu'on est sur quelque chose qui est proche du milliard d'Euro. C'est quand même extrêmement important à son sens, et il faut qu'ils s'en emparent.

Il précise que c'était son choix, pensant que le bilan avec KEOLIS est globalement satisfaisant, même si ce n'est jamais parfait.

Enfin, il appelle leur attention, et c'est peut-être la chose la plus importante, sur le fait que le paysage des transports publics français et bordelais n'est plus aujourd'hui celui d'il y a quelques années. Il signale que celui qui a été l'opérateur historique à Bordeaux, VEOLIA, a abandonné la branche transports, qu'il y a une fusion Transdev-Véolia qui n'a pas totalement fonctionné, et on n'a plus aujourd'hui, de manière évidente, que Transdev-Véolia, KEOLIS, RATP. Il pense que c'est donc quand même aussi une donnée qu'il faut qu'ils intègrent pour que leur choix soit le plus pertinent possible.

Il souhaite juste leur donner des éléments de réflexion, non pas pour orienter dans un sens ou dans l'autre, mais il estime que dans les semaines qui viennent, il faut qu'on remurisse ces sujets-là, parce que la première décision qu'on prend, sur laquelle il a eu une discussion en aparté avec Alain JUPPE, est malheureusement qu'on est obligé de choisir entre DSP ou pas DSP. Il précise qu'on ne peut pas avancer de manière simultanée, et on ne peut pas avoir une vraie comparaison. Il indique que la comparaison, cela a été l'objet du panel, innovant, satisfaisant, mais pas non plus totalement approfondi. Ils ont donc quand même cela sur la table dans les semaines qui viennent, parce que la délibération, si c'est une DSP, viendra au plus tôt en juin, au plus tard en juillet soit vraiment sous peu, en sachant qu'entre-temps, il y a fin des présidentielles, les législatives, les vacances de Pâques, les ponts, et toutes ces choses qui font que le temps va passer très vite.

M. JUPPE tient simplement à redire que ce qui les anime au niveau de son groupe, c'est de rechercher la meilleure solution possible pour la Communauté Urbaine et pour l'usager. Il entend bien les difficultés juridiques de l'exercice, mais il pense, quand même, qu'ils devraient pouvoir disposer d'éléments comparatifs assez précis entre le recours à la DSP et la mise en régie, y compris d'éléments financiers à court terme où, vraisemblablement, la régie est plus intéressante puisque, par définition, le partenaire privé prend son pourcentage mais aussi sur le moyen à long terme où, là, peut-être, la donne est différente. Il ne sait pas comment on peut le faire, mais il souhaite vraiment qu'ils aient ces éléments de comparaison et d'appréciation aussi impartiaux et objectifs que possible.

M. DUPRAT précise qu'ils auront ces éléments de comparaison.

M. le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix cette délibération, en rappelant qu'elle concerne le lancement du marché public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/4/ 53 Villenave d'Ornon- SARL Charcuterie bordelaise - Convention - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Décision - Autorisation.

M. GUICHARD indique que ce dossier interroge les élus Communistes et Républicains sur deux aspects essentiels, le premier étant qu'il leur est expliqué dans ce dossier que cette entreprise ne peut se développer du fait du projet Euratlantique.

Ceci les interroge une nouvelle fois sur le caractère multifonctionnel de ce projet Euratlantique qui ne permet pas un développement sur site d'une entreprise existante. Ils constatent que si, aujourd'hui, rien n'est fait pour faire partir les entreprises, rien n'est fait non plus pour qu'elles se développent dans le cadre d'Euratlantique, à croire qu'il faudrait un certain standing pour avoir le droit d'exister dans le périmètre, et qu'ils avaient raison quand ils exprimaient la crainte que ce projet ne se résume à un centre d'affaires. A ce propos, ils espèrent que la Justice prendra aujourd'hui une décision positive pour l'avenir de la SERNAM et de ses 80 salariés girondins.

Le deuxième aspect qui les interroge sur ce dossier, c'est la question du financement. Ils restent dubitatifs une nouvelle fois sur le rôle de la Communauté dans le financement d'un tel projet, même si 21 emplois sont à la clef. Pour leur part, ils restent convaincus que là n'est pas leur rôle, et que celui-ci incombe avant tout au système bancaire. Des banques qui, rappelle-t-il, ont reçu en décembre mille milliards d'Euro de la B.C.E à un taux très faible, qu'elles se sont empressées de replacer directement auprès de celles-ci, et à un taux beaucoup plus élevé, plutôt que de les injecter dans l'économie. Il faut donc à leur avis, comme la Communauté s'y est engagée, et comme vient de l'approuver le Conseil Général, que la CUB accélère la mise en place d'une conférence bancaire qui permette de faire pression sur les banques, afin qu'elles prêtent pour des projets utiles, et celui-là en est un.

M. FLORIAN ne rentrera pas dans le débat sur le financement. Il pense qu'à un moment ou un autre, il faudra leur dire si les élus Communistes et Républicains sont contre les subventions à l'investissement, s'agissant d'un débat qui dépasse le cadre de cette délibération.

Sur Euratlantique, il voudrait préciser les choses et indiquer qu'ils étaient locataires des locaux sur Euratlantique. Il indique qu'ils ont des projets d'extension, qui n'étaient pas

possibles sur le site d'Euratlantique, et c'est pour cela qu'on leur a proposé d'autres locaux, notamment à Villenave d'Ornon. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une espèce de chasse à l'entreprise de production qui a été faite sur le secteur d'Euratlantique, mais qu'il s'agit de pouvoir leur permettre de se développer, de créer des emplois et de l'activité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. FREYGEFOND

2012/4/ 57 Exercice 2012 - Fiscalité directe locale - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Adoption

M. GALAN souligne que cette délibération met en évidence le piège dans lequel les ont enfermés la réforme de la taxe professionnelle, par laquelle l'État a rendu les collectivités locales plus dépendantes de ses dotations, et a contraint leur pouvoir de décisions sur la fiscalité des entreprises. Ils estiment qu'on en a l'illustration avec des possibilités d'évolution des taux de cotisations foncières des entreprises qui deviennent très marginales et relèvent du casse-tête. Or cet impôt sur les entreprises était l'un des plus justes à leur avis, puisqu'il permettait le lien direct entre les territoires et le monde économique, raison pour laquelle ils ne comprennent toujours pas le choix irréversible fait par cette assemblée de ne pas porter la CFE à son taux maximum, car les chiffres qui sont aujourd'hui disponibles sont sans appel, alors que le produit de la CFE n'était pas à la hauteur de ce qu'espéraient les services, les dotations de l'État baissant de près de 2 M€, pendant que l'imposition sur les ménages rapporterait, elle, 3 M€ de plus. Dépendant à plus de 50 % des dotations de l'État, leur budget risque de devenir aussi de plus en plus dépendant de ces impôts sur les ménages, estiment-ils, alors même que les grandes entreprises y échappent, ce qui n'est tout simplement pas acceptable.

Ils notent la volonté de geler l'évolution des taux sur les ménages, et voteront donc favorablement la délibération 58, mais les taux de la CFE sont en revanche contraints par la décision précédente à laquelle ils se sont opposés. Ils ne peuvent donc que s'abstenir sur la délibération 57.

M. ANZIANI constate que tout le monde semble se féliciter de la stabilité des taux sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière, et donc que le débat se réduit, d'après ce qu'il vient d'entendre, à la contribution foncière des entreprises. Il voudrait faire deux observations à ce sujet.

Pour la première, comme ils le craignent depuis longtemps, ils constatent que la réforme de la taxe professionnelle aboutit à une plus grande dépendance de leurs différentes collectivités par rapport aux dotations de l'État. C'est très net à son avis, puisque avant la réforme de la taxe professionnelle, ils avaient des dotations d'État égales à 37 % de leurs ressources, et qu'aujourd'hui elles sont égales à 53 %, ce qui veut dire qu'en période de gel de ces dotations, leurs ressources elles-mêmes, évidemment, vont prendre une tendance à la stagnation.

Sa deuxième observation, sans rouvrir le débat aujourd'hui, c'est ce qui a aussi été relevé, comme ils le savent, que cette réforme fait un transfert de la fiscalité des entreprises vers la fiscalité des ménages, et cela est acquis aujourd'hui en ce qui concerne le plan communal.

La question a été posée de savoir s'il faut augmenter ou non le taux de la Contribution Foncière des Entreprises, et il appelle l'attention de ses collègues sur le fait qu'il y a les taux mais il y a les montants, les taux étant une chose, les montants une autre. Aujourd'hui, ils ont une incertitude sur les montants qui a deux origines : la première c'est une incertitude générale par rapport aux effets de la taxe professionnelle, mais ils en ont une deuxième qui est qu'ils ne connaîtront la réalité des bases sans doute qu'à l'automne, et ce n'est qu'à l'automne qu'ils connaîtront exactement le montant de la CFE. Il ne voit donc pas qu'aujourd'hui ils puissent s'aventurer dans une manipulation des taux de la CFE.

M. JUPPE approuve tout à fait les propositions de **Ludovic FREYGEFOND**, et voudrait simplement souligner, pour s'en réjouir, la très forte incitation au développement des PME industrielles que constitue la réforme de la taxe professionnelle. A son avis, l'allègement qui en est résulté pour ce secteur de l'activité économique ne peut être que porteur à l'avenir. Ils ont besoin d'améliorer la compétitivité de notre industrie, et il pense que la réforme de la taxe professionnelle y contribue de manière très déterminante.

M. FREYGEFOND partage à la fois les propos d'**Alain ANZIANI** et de **Jean-Claude GALAN** sur la réforme de la taxe professionnelle, et bien évidemment, il ne rejoint pas ceux d'**Alain JUPPE** sur ce point-là. Il voudrait simplement rapporter, notamment dans le cadre du rapport vis à vis de l'État, la défiance, en tout cas, qu'il y a pu y avoir entre les collectivités locales, toutes tendances confondues d'ailleurs, dans le cadre des discussions qui ont pu avoir lieu avec l'État sur cette réforme. Il indique que si on augmentait la CFE de 0,12 comme le leur permet la loi, ce serait un produit supplémentaire de 334 000 € sur 97 M€ qu'ils perçoivent, ce qui représente 0,03 %. Comme l'a indiqué **Alain ANZIANI**, ils auront les dotations définitives en fin d'année, et il croit qu'il est plus prudent d'observer les retombées qu'ils n'ont pas encore toutes observées par rapport à cette réforme de la taxe professionnelle, et ils verront à ce moment-là ce qu'il en est.

Enfin, il voudrait rajouter un point pour préciser à ses collègues élus qu'en 2012, ce sera donc la première année de l'application d'un taux unifié de CFE sur le territoire communautaire après une période d'harmonisation sur douze ans d'abord, et surtout du taux de TPU devenu CFE depuis la réforme. Cette décision avait été prise en Conseil dans l'année 2000, lors de l'adoption par le Conseil de Communauté du régime de la taxe professionnelle unique, qui s'est révélée au fil des années, comme il tient quand même à le dire, un très bon choix pour la CUB et pour ses communes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. GELLE

2012/4/ 79 Plan de résorption des zones blanches haut débit. Mise en place d'un subventionnement des antennes satellites.

Mme de FRANCOIS souligne la politique volontariste de la Communauté Urbaine en matière du numérique, sachant que l'action de la CUB en matière de télécommunications, s'est élargie d'abord avec une prise de compétence partielle en matière de réseau et de télécommunications. D'autre part, elle reconnaît qu'aujourd'hui, il y a encore plus de 15 000 foyers qui sont équipés d'un équipement Internet à moins de 2 Mgb, et les discussions entamées par la CUB et l'opérateur historique sont aussi précurseurs sur le territoire

national, puisque ce plan communautaire de résorption des zones mal desservies va justement commencer par ces zones, et on voit déjà les résultats de ces négociations avec France Télécom par une couverture prioritaire des zones vraiment un peu oubliées. Elle indique qu'on a vu ces résultats déjà sur Mérignac hier, qu'ils vont le voir sur Pessac, Talence, Bègles et Bruges avec les travaux qui vont arriver, et ce déploiement permettra d'anticiper sur ces quartiers mal desservis d'ici fin 2013.

Il indique que la solution parabole est donc une solution intéressante, comme l'a dit son collègue Thierry GELLE, lorsque les solutions de câble ou d'amélioration des réseaux téléphoniques ne peuvent pas être envisagées. Elle fait remarquer que c'est vraiment un gros plus pour tous les utilisateurs et tous les habitants de la CUB.

M. DUPRAT trouve que si cette délibération est plutôt une bonne chose pour la liaison Internet par satellite, cela reste quand même quelque chose, à son sens, d'extrêmement provisoire, la montée en débit restant la priorité que l'on doit avoir sur notre agglomération. Des solutions sont en cours, et il incite à avancer, parce que France Télécom leur dit aujourd'hui qu'ils vont faire, mais ils attendent de voir venir. Sud Ouest, aujourd'hui, leur parle d'un certain nombre de communes, ce qui est très bien à son avis, mais ils attendent que pour celles qui sont un peu plus loin, cela avance aussi.

M. le Président Vincent FELTESSE lui précise que c'est bien pour cela qu'on avance au moins dans trois directions, qui sont, bien sûr, négociations très serrées avec les opérateurs et d'abord Orange pour savoir le moment où la fibre est posée, ensuite, pour les cas les plus particuliers, le satellite, et surtout, la montée en débit. Il indique qu'on fera un appel d'offres avant l'été.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2012/4/ 80 Aménagement numérique - Création du service public local des réseaux et services de communications électroniques

M. OLIVIER note que ce n'est pas tous les jours que la Communauté décide de créer un nouveau service public, et il ne cachera donc pas le plaisir et l'enthousiasme de son groupe, d'autant que les élus Communistes et Républicains partagent l'idée que seul le service public, comme le dit la délibération, « *est à même d'éviter une nouvelle fracture dans le domaine du numérique* ».

Malheureusement, leur enthousiasme est un peu tempéré parce qu'il y a un certain nombre d'argumentaires et un certain nombre d'attendus qui figurent dans la délibération qu'ils ne peuvent pas partager. Il souligne que le service public n'est pas simplement utile pour « *résorber les carences* » des opérateurs privés, et que l'enjeu du numérique n'est pas « *l'attractivité et la compétitivité de notre métropole* ». Il indique que cela n'est pas uniquement cela, mais que c'est aussi l'égal accès de tous à un réseau utile, certes, au développement économique, mais aussi à la vie sociale et démocratique, comme l'ont montré un certain nombre d'événements récents dans d'autres pays.

Alors ils prennent acte du choix fait par les majorités politiques en France, et aussi dans toute l'Europe pratiquement, qui est de préférer tout livrer aux appétits des marchés financiers et de demander au public et aux institutions de rafistoler quand les inégalités

entre citoyens et les territoires sont trop flagrantes. On arrive ici à des petites contradictions, et il en soumettra une à la réflexion de l'assemblée : d'un côté, on regrette la multiplication outrancière des antennes relais qui serait dangereuse (ce qui reste à prouver, à son avis, mais enfin, il y a ce débat-là plus ou moins important), tout en ayant d'autre part approuvé la privatisation des entreprises de réseaux téléphoniques et donc la multiplication de ces entreprises qui mettent effectivement des antennes relais partout.

Il indique qu'en tout cas, ils voteront favorablement cette délibération, puisqu'elle crée un service public.

Mme de FRANCOIS souligne que là aussi, comme le préfet vient de publier l'arrêté préfectoral formalisant la prise de compétence partielle, il s'agit de définir les moyens de mise en place de la CUB pour gérer ce service public local qui, effectivement, en l'occurrence, est une gestion à travers les équipes existantes de la direction du numérique. À un moment donné, la Communauté Urbaine, comme on le voit dans d'autres sujets, prend vraiment en main les relations qu'elle peut avoir avec les usagers, et les performances de la CUB et ce que celle-ci peut apporter aux usagers en font partie.

Après, concernant les antennes, elle estime qu'il faut faire attention, et que c'est surtout pour la téléphonie, et il ne s'agit pas des mêmes antennes non plus. Elle invite à ne pas mélanger les deux choses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/4/ 81 Délégation du Conseil au Président- Modification de la délibération n°2010/0750 du 22/10/2010.

Mme MELLIER rappelle que lors de la délibération qui donnait délégation à M. Le Président sur un certain nombre de signatures, les élus Communistes et Républicains avaient eu l'occasion d'émettre quelques réserves, cependant cela restait dans le cadre d'une représentation politique. Elle constate qu'il leur est demandé d'élargir aujourd'hui cette délégation de signature au DGS et au DGA, cette demande faisant suite à l'entrée avec voix délibérative du DGS et du DGA au CTP.

Même si la loi le permet, il y a pour eux de plus en plus un mélange des genres qui ne peut se faire à leur sens, qu'au détriment de cet établissement et des collectivités en général.

Ils sont attachés au partage des rôles qui existe entre le politique et l'administratif, cette séparation étant pour eux, d'une part une garantie d'une action politique non interférée par l'administratif, et de l'autre, la garantie d'une continuité du service public. Ce sont ces principes qui les animent dans leur action au quotidien, au sein de cet établissement, et c'est une philosophie de la Fonction Publique mise à mal dans ce pays, depuis de nombreuses années.

C'est à partir de ces principes qu'ils voteront contre cette délibération.

M. ANZIANI entend bien les propos de Mme MELLIER. Il trouve qu'elle a raison d'insister sur le fait que le politique doit toujours se méfier de ne pas lâcher prise, et qu'il convient d'affirmer leur vision politique. Mais il croit que l'exemple est quand même très mal choisi, puisqu'il y a une autre façon, sans doute, d'affaiblir le politique, c'est de faire relever d'une

décision politique des choix qui n'ont rien de politique. Il l'invite à regarder que dans cette délibération, on demande s'il faut que ce soit le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui signe des décisions relatives à des concessions funéraires ou bien qui signe des décisions qui sont relatives à l'attribution de salles dans la Communauté Urbaine. Franchement, à son avis, cela ne relève pas d'un choix politique et d'une stratégie politique. Il voudrait dire à Claude MELLIER qu'il faut se méfier, parce qu'un autre enjeu, sans doute, du service public, un autre enjeu de la fonction politique, un autre enjeu de l'administration c'est justement la réactivité de leurs décisions, la rapidité de leurs décisions, et l'allègement de leur procédure, pour que les usagers puissent rapidement bénéficier de ce qu'ils attendent, notamment sur des questions qui méritent d'être traitées par l'administration qui est très compétente, et pas forcément par un niveau politique.

M. le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix cette délibération, dont il souligne qu'elle est quand même très technique.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. GAÜZERE

2012/4/ 112 Ressources humaines - Régime indemnitaire de grade - Catégorie C - Revalorisation - Autorisation - Décision

M. GUICHARD indique que les élus Communistes et Républicains tiennent, par cette intervention, à se féliciter de l'issue qui a été trouvée au conflit qui a agité la CUB la semaine dernière, et dont d'ailleurs ils ont un moment pu craindre qu'il ne s'enlise. Ils sont heureux de l'issue trouvée, car la revendication des agents, comme ils l'ont dit, pour eux était légitime et budgétairement réalisable.

Ils estiment que cette augmentation du régime indemnitaire est juste, parce qu'elle est une reconnaissance du travail, parce qu'elle ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble de la société, et parce qu'elle correspond à un besoin des agents. Mais il invite à bien voir que derrière cette demande de revalorisation du régime indemnitaire, se cache aussi le gel du point indiciaire qui a été décidé par le gouvernement et qui, au nom de l'austérité budgétaire, ampute le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et plonge notre pays dans le marasme.

Il précise que cela ne fait que rajouter au mauvais traitement qui a été fait aux fonctionnaires de ce pays, que ce soit par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la Fonction Publique d'État, ou encore le jour de carence qui vient de rentrer en vigueur. C'est avec constance que leur vision du service public les a amenés à intervenir dans ce Conseil contre la fermeture des abattoirs, contre la mise en place du projet d'administration qui a été faite contre l'avis des organisations syndicales, ou encore pour la défense du MIN.

Il rappelle que leur fil conducteur est la défense et la promotion d'un service public de qualité pour l'ensemble des usagers, même s'il pense qu'ils ne sont pas les seuls sur cette longueur. Les fonctionnaires par leur travail répondent à des besoins essentiels en dehors

de toute logique marchande, ils permettent de garantir les conditions de l'égalité et de la citoyenneté, et il souligne que de telles missions méritent les effectifs correspondants et les meilleures conditions statutaires et de traitements.

M. FREYGEFOND a participé vendredi au dernier jour des négociations et voulait d'abord remercier Mme la Présidente de la commission Michèle FAORO qui s'est aussi beaucoup impliquée, et dire à ses collègues élus que M. le Président a souhaité, et en tout cas le lui avait demandé, qu'ils soient toujours dans le dialogue et que celui-ci se poursuive avec les représentants des syndicats. C'est ce qui a été fait vendredi dernier et il voulait s'en féliciter également au nom des élus du groupe.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie effectivement toutes les personnes qui ont participé aux négociations des deux côtés, parce qu'il pense qu'on arrive sur quelque chose de tout à fait équilibré,.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Vincent FELTESSE** lève la séance à midi en souhaitant de bonnes vacances à celles et ceux qui peuvent en prendre.

Le Secrétaire de séance

M. LABARDIN